CIRCULATION
MOYENNE par JOUR
23,686

LA PRESSE

CIRCULATION
MOYENNE par JOUR
23,686

HUITIÈME ANNÉE—No 233 MONTREAL, MARDI 9 AOUT 1892 UN CENTIN

L'OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS

Discours du Trône

Londres, 9—L'organisation de la Chambre des Communes a été terminée la semaine dernière, et hier matin à la réunion de la chambre, les membres ont été appelés dans la chambre des Lords, ou le discours du trône ouvrant la session du 25e parlement Impérial de la Reine Victoria, a été lu Le discours du Trône informait les Lords et les députés que, par ordre de Sa Majesté le présent parlement a été assemblé conformément aux termes de la proclamation de Sa Majesté, en date du 28 juin, par laquelle l'ancien parlement fut dissout.

Avant la dissolution ajoute le discours du Trône, les affaires de la session étaient terminées ; par conséquent il n'est pas nécessaire pour le Parlement de continuer sa session à une période inusitée de l'année pour la transaction des affaires financières et législatives.

Sa Majesté a exprimé l'espoir que lorsque le Parlement se réunira de nouveau à la saison ordinaire il portera de nouveau son attention sur des mesures d'amélioration, conformes à la législation utile et bienfaisante qui a été passée dans les sessions précédentes.

Il n'y avait que 40 membres de la chambre des Lords présents. Le président des Communes quand il est entré dans la Chambre des Lords pour écouter le discours, n'était suivi que d'une poignée de députés.

A 4 heures la Chambre des Communes s'est réunie de nouveau, presque tous les membres étaient présents et les galeries étaient combles.

Le discours du trône a été lu aux députés, la dernière partie a été sifflée par les libéraux. M. Dunbar Plunket Barton a proposé l'adresse en réponse.

M. Gladstone est arrivé à Londres, hier matin, sa santé est grandement améliorée,

L'élection de William Redmond parnelliste est contestée.

Il est pratiquement certain que la division sur l'adresse en réponse au discours du trône n'aura pas lieu avant jeudi, à cause du grand nombre d'unionistes qui vont prendre part à la discussion.

On pense que le parlement sera prorogé la semaine prochaine.

Il a été décidé à une réunion des unionistes, tenue dans le Midlothian, de ne pas faire opposition à Gladstone lorsqu'il se présentera pour se faire réélire après son entrée dans le cabinet.

Politesse richement récompensée

Troy, N Y, 9—Les journaux de cette ville rapportent qu'une jeune fille, Miss Stella Hayle, ayant cédé récemment sa place sur un tramway à un vieillard infirme qu'elle ne connaissait pas, vient de recevoir une rivière de diamants de la part de l'inconnu.

Tués à coups de revolver

North Columbus, Ohio, 9—Un nommé James Cameron, d'ici, a tué à coups de revolver une femme du nom de Mary Smith, parce qu'elle refusait de se marier avec lui. Le meurtrier est en fuite ; mais on est à sa poursuite, et il y a tout lieu de croire qu'il ne tardera pas à être arrêté.

Une bagarre fatale

Trzewell, Tenn., 9—Pendant une bagarre électorale, M. Gray Claud, membre de la législature de l'Etat et l'un des chefs du parti démocratique dans la région, a été tué à coups de revolver par un politicien de bas étage, Newton Clapp, qui était délégué-marshall des Etats-Unis Le meurtrier a été arrêté.

Abordage dans la baie

New-York, 9.—Une collision qui aurait pu avoir les plus désastreuses conséquences, mais dans laquelle heureusement personne n'a été blessé, a eu lieu hier soir vers six heures et demie dans la baie, au large de la Batterie, entre le bac à vapeur *Shackamaxon*, revenant d'Ellis Island avec une vingtaine de passagers, et le steamer de la ligne Old Dominion *City of Columbia* venant de West Point (Virginie). Le choc a été très violent et une panique s'est produite parmi les passagers, à bord des deux bateaux.

Cependant, comme nous l'avons dit, il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Heurté par le travers, le "Shackamaxon" a eu l'une de ses roues broyée et et a été considérablement endommagé. Un remorqueur, le "W E Cheney" est allé à son secours et l'a conduit au Barge Office où les passagers ont été débarqués. Quant au "City of Columbia," il a aussi éprouvé des avaries d'une certaine gravité ; mais il a pu se rendre à son dock sans aide.

Outrage

Newark, N. J.,9—Cinq vauriens dont deux repris de justice, des environs de Mount Holly, ont été arrêtés pour avoir assailli et outragé à tour de rôle, sur le bord d'une route déserte, une petite fille de onze ans nommée Lillian Mitchell. La pauvre fille est dans un état désespéré, et ses agresseurs ont été écroués à la prison de Mount Holly en attendant leur procès et sans même être admis à fournir caution.

Nouvelles de Kingston

Kingston, 8—Samedi, entre midi et 1 heure, un orage accompagné de tonnerre et de grêle est passé sur la ville. Le vent soufflait avec force et de brillants éclairs sillonnaient la nue. Le fluide a frappé la cheminée d'une maison située près de l'hôtel-Dieu, et en a démoli une partie.

Les bardeaux du toit ont été arrachés. Dans le port, les vagues passaient par dessus les quais.

—Le conseil du bureau de commerce de cette ville a eu une entrevue avec le ministre de la milice pour lui demander d'agrandir les bâtisses de la Tête du Pont afin d'en faire un élévateur pouvant contenir un million de boisseaux de grain.

Le ministre a répondu que la compagnie Rathbun avait demandé ces bâtisses, il y a quelques années, pour en faire une station de chemin de fer. Cependant il prendra de nouveau l'affaire en considération lorsqu'il sera de retour à Ottawa.

Le lingot d'or

New-York, 8—George Gage, un riche fermier de Daver (New-Hampshire), s'est laissé prendre au fameux piège du lingot d'or. Il a acheté à deux inconnus pour $6,500 un prétendu lingot d'or que les escrocs prétendaient valoir $8,000 et qui n'était, en réalité, qu'un morceau de fonte doré.

L'EXPOSITION DE CHICAGO

Les pièces-souvenirs

Chicago, 8—Après bien des tiraillements, le congrès s'est décidé à voter, quelques heures seulement avant la clôture de la session, un crédit pour l'exposition. Les directeurs de l'entreprise avaient demandé cinq millions de dollars ; le congrès ne leur en a accordé que la moitié, et encore cette concession a-t-elle rencontré à la chambre des représentants la plus vive opposition. C'est en quelque sorte pour en finir avec une question qui menaçait de les retenir une partie de l'été à Washington, que les représentants, comme l'a dit un des membres de la chambre, "ont jeté cet os à ronger à Chicago."

Tout le monde sait, aussi bien au congrès qu'à la commission de l'exposition, que cette somme est absolument insuffisante pour achever les travaux commencés sur les bords du lac Michigan. Au train d'où vont les choses, il faudra dépenser encore de 7 à 8 millions de dollars pour que les palais du parc Jackson soient en état de recevoir les produits exposés. La commission de l'exposition fera-t-elle, à la rentrée des chambres, un nouvel appel au congrès Il n'y aurait pas lieu d'en être surpris.

En attendant, le projet de loi qui vient d'être voté stipule qu'avec les monnaies divisionnaires d'argent actuellement déposés dans les caves du trésor, il sera frappé 5 millions de pièces de 50 cts d'un type spécial, dites pièces-souvenirs, lesquelles seront votés à l'exposition de Chicago contre reçus signés par le président, le vice-président ou le directeur général de l'exposition. Aucune date n'étant fixée pour le remboursement de cette somme de $2,500,000, il s'ensuit que c'est un véritable don que le gouvernement des Etats-Unis fait à l'exposition de Chicago. Mais il y met deux conditions : la première, c'est qu'avant de verser la moindre somme, le secrétaire du trésor devra avoir la preuve que la commission de l'exposition a déjà encaissé et dépensé au moins 10 millions de dollars ; la seconde, c'est que l'exposition sera fermé le dimanche. Le projet de loi alloue de plus une somme de $103,000 pour les frais de la frappe des pièces-souvenirs et pour la confection des médailles et des diplômes à distribuer aux exposants.

Le département du trésor a déjà pris ses mesures pour faire frapper les pièces et les médailles, et faire imprimer les diplômes. On pense que le tout sera prêt dans six semaines. Les pièces-souvenirs porteront, d'un côté, la tête de Christophe Colomb, gravée d'après un portrait considéré par les connaisseurs comme le plus authentique qui existe, et sur l'autre face le palais principal de l'exposition de Chicago.

Nouvelles de Sherbrooke

Sherbrooke,9—La Rack-à-Rock, compagnie de matières explosives, a obtenu son incorporation et vient de faire commencer à une couple d'arpents du dépotoir les constructions nécessaires pour son installation. Notre concitoyen M. F. X. Simoneau a obtenu le contrat des constructions en bois.

—L'*Union* de St Hyacinthe annonce que la "Eastern Corset Co" a informé le conseil de cette dernière ville qu'elle sera prête à transporter, en septembre prochain, sa manufacture de Sherbrooke.

—Dimanche, huit jours, une foule de curieux s'est réunie sur les bords du Magog, à peu de distance du moulin à scie, pour assister à la cérémonie du baptême selon le rite baptiste. La foule était échelonnée dans la côte qui borde la rivière. Après un sermon de circonstance et différents chants religieux le ministre a administré le baptême à un homme et une femme. Il est descendu avec eux dans la rivière et leur a donné le baptême par immersion.

Cette cérémonie a excité la curiosité d'un bon nombre qui n'étaient pas au courant du rituel baptiste, concernant la cérémonie du baptême.

—A la dernière réunion de la société Saint-Jean-Baptiste, il a été décidé d'envoyer une délégation de la société aux noces d'or de la société Saint-Jean-Baptiste à Québec, qui coïncident avec la célébration des noces d'or de Son Eminence le cardinal Taschereau, le 22 août courant.

La fanfare Harmonie se propose, paraît-il, d'organiser une excursion à bon marché pour cette date.

Pour le "Home Rule"

Kingston, 9 — Le diocèse de Kingston a contribué $1,935 au fonds du *home rule*. On va souscrire $65 ici, pour former les $2,000, que Mgr Cleary emportera en Irlande.

On le croit noyé

Kingston, 9—Henry Tyson, récemment nommé garde au Royal Military College, est disparu depuis quelques jours et on craint qu'il ne se soit noyé. Il a pris part à la bataille de Candahar et avait été blessé à la tête.

Scène dans un parc

Kingston, 8—La manière dont on a reçu Madame Bicknell lundi dernier à la porte du parc des Mille-Iles, continue à être l'objet de toutes les conversations. M. Bicknell s'est rendu au parc mercredi matin et ne paraît pas du tout disposé à abandonner l'affaire. Au commencement de la saison, M. Bicknell avait averti les autorités du parc qu'il regardait comme injuste et illégal de faire payer l'entrée du parc et qu'il ne paierait pas. M. Bicknell est un des principaux hommes d'affaires de Potsdam et possède l'une des plus belles résidences du parc. Il nous a rapporté que madame Bicknell s'en revenait lundi dernier d'une visite à Kingston. En arrivant au parc, elle dit au gardien de la porte qui elle était et que son mari s'arrangerait avec les autorités du parc pour le paiement de l'entrée.

Le gardien lui permit d'entrer, comme il avait fait auparavant. Lorsque madame Bicknell fut en dedans, à 12 ou 15 pas de la porte, le président du comité exécutif du parc, M. Weeks, qui s'était jour-là constitué sentinelle, s'élança vers elle en lui disant : "Je sais qui vous êtes et vous devez retourner sur vos pas." M. Weeks, la saisit alors des deux bras, et la poussa avec force au dehors. Il avait agi si rudement qu'il avait déchiré la robe de madame Bicknell. Ce n'est pas tout : il poussa ensuite sa victime au guichet et l'obligea à acheter un billet. L'affaire sera portée devant les tribunaux.

LES ANARCHISTES

François et Meunier

New-York, 6—Tous les consuls de France aux Etats-Unis ont reçu du ministère des affaires étrangères des instructions spéciales pour surveiller l'arrivée en Amérique de François, dit Francis, et de Meunier, dit le Bossu, les auteurs de l'explosion du café Véry, à Paris. Une forte récompense est offerte pour la capture des deux anarchistes, et l'on dit que des agents de la sûreté ont été chargé de venir aider les consuls dans leurs recherches.

Déjouant la surveillance des agents envoyées à Londres où ils s'étaient d'abord réfugiés, François et Meunier ont gagné la Belgique pour aller retrouver leur coreligionnaire Placide Schouppe. Voici, du reste, le texte de la dépêche qui a signalé, il y a quelque temps, leur passage en Belgique: "Vers neuf heures du soir, deux individus, dont le signalement ne permet pas de douter un seul instant de leur identité, sont allés boire un verre de bière au café tenu par M. Louvry, cours Léopold, à Liège.

Celui de ces individus que l'on supposé être Meunier a déclaré avoir travaillé quelques jours chez un ébéniste d'origine française. Il a ajouté avoir quitté son patron à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec lui. De cette conversation, entendue et recueillie par le restaurateur, il résulte que Meunier et Francis attendaient de l'argent par la poste pour partir pour Chicago.

Il paraît que François et Meunier ont déjoué également en Belgique la vigilance des agents de la sûreté qui surveillaient la maison de Schouppe, et que les deux auteurs de l'explosion du café Véry sont retournés en Angleterre vers le milieu du mois de juillet. On aurait appris qu'ils se sont embarqués le 21 juillet à bord d'un navire à voiles se rendant dans un port des Etats-Unis. Mais comme plusieurs navires sont partis le même jour pour la même destination, il n'a pas été possible de découvrir exactement celui sur lequel ils se sont embarqués.

De là les instructions spéciales envoyées à tous les consuls. On a calculé que les deux anarchistes doivent arriver cette semaine même ou la semaine prochaine aux Etats-Unis ; mais ne connaissant pas le nom du navire à bord duquel ils se trouvent, on ne sait pas non plus exactement quel est le port dans lequel ils doivent débarquer. Néanmoins aucun effort ne sera épargné pour les retrouver.

Alarme

Vers 8 heures et vingt minutes, hier soir, une alarme de la boîte 76 appelait les pompiers chez M. Laurier, confiseur, demeurant au No 1154 rue Ontario. Des hangars situés en arrière ont aussi été endommagés. Les pertes s'élèvent à environ $300.

Un homme chanceux

Le constable O'Donnell, à l'emploi du Grand Tronc, a arrêté un individu du nom de G. W. Brekwell, d'Exseter, Ontario, au dépot Bonaventure hier soir. Ce dernier qui avait pris plus de boisson qu'il aurait dû se promenait de long en large en gesticulant et criant à haute voix qu'il avait un millier de piastres dans ses poches et qu'il ne s'occupait de personne. L'homme de police a conduit Brekwell au poste de la rue Chaboillez où on a trouvé sur lui la somme de $865 dont on a pris soin pendant que le propriétaire cuvait son vin.

Entre bonnes mains

Hier après-midi est arrivé à la gare Windsor un vieux cultivateur à l'aise de Sherbrooke qui a dit qu'il voulait se rendre à Chicago afin de recevoir son fils. Le bonhomme qui était passablement sous l'influence de la boisson, brandissait un rouleau de billets de banque contenant environ $70 et raconta à l'homme de police qui lui dit de faire moins de tapage, qu'il avait $700 de plus cousues dans sa doublures. On en a eu soin jusqu'au départ du train et le conducteur a reçu instructions de ne pas lui permettre de descendre avant qu'il soit arrivé à destination.

I. O. F.

MM. Gosselin, Ducharme et Cypiot, délégués des Forestiers indépendants, sont revenus de Toronto où ils ont assisté à la convention des hautes cours.

Leur mission a été couronnée de succès.

Ils ont obtenu qu'à l'avenir les correspondances entre les cours seraient en français aussi bien qu'en anglais, et que les règlements de l'association seraient aussi imprimés en français.

La convention annuelle de l'Ordre aura lieu à Coaticook, les 16, 17 et 18 courant. A cette occasion il y aura une réduction considérable sur les tarifs des chemins de fer.

On s'attend à la présence d'un grand nombre de délégués.

Le tramway au Côteau St-Louis

A la dernière séance du conseil municipal du Côteau St-Louis, il a été adopté une résolution à l'effet de donner à la compagnie du tramway de Montréal, la permission de poser ses rails dans les limites de la municipalité à condition que la voie de la rue St-Denis serait prolongée jusqu'à l'hôtel de ville l'automne prochain et de là à la traverse du Pacifique et à condition que le tramway s'il était nécessaire passerait par les rues Mont-Royal et St-Louis.

Avant cinq ans la compagnie aurait une ligne par la rue des carrières pour correspondre avec celle du chemin Papineau.

Cette permission est accordée avec l'entente, que la compagnie fixerait les conditions avec la cité de Montréal au cas d'annexion.

MM. Mainwaring et Bickerdyke, ont offert à la municipalité de lui fournir l'éclairage et les chars électriques, aussi de construire des égoûts et de paver en asphalte la rue St Denis jusqu'aux limites nord. La compagnie se propose de convertir la rue St Denis en un boulevard de 126 pieds de large et de poser sa voie ferrée dans le centre. Cette proposition n'a pu être acceptée à cause des négociations pendantes entre la municipalité et la compagnie du tramway de Montréal. Elle serait mise à l'étude au cas où l'annexion n'aurait pas lieu.

—Le "Reliance Rosebud" est le cigare en faveur dans tous nos clubs aristocratiques. 232-6

L'hygiène au Côteau St-Louis

Hier après-midi, plusieurs citoyens du Côteau St-Louis, étaient traduits devant le Recorder pour infraction aux règlements du bureau d'hygiène de la province.

La première cause entendue est celle de M. Albert Blanchard, boucher, accusé d'avoir laissé des débris de pourceaux en décomposition dans sa cour.

M. Blanchard plaidait sa cause, il récuse la compétence des témoins de la corporation et dit que ce sont des cordonniers et autres gens, qui ont l'odorat trop délicat et ne savent pas distinguer entre ces différentes odeurs.

Quand vous passez devant une écurie, Votre Honneur, dit-il, ça sent c'est effrayant ; *pour nous autres ça sent pas.*

M. Forget, greffier du Recorder, félicite le défendeur, et lui dit qu'il a très bien plaidé sa cause, par son expérience de sentir mauvais, néanmoins ils réclame jugement.

Le tribunal condamne Blanchar à $2 d'amende.

Richard Heneford, accusé d'avoir donné des détritus d'animaux à ses pourceaux est aussi condamné à $2 d'amende.

Avarie au "Trois-Rivières"

Un accident, qui aurait pu avoir conséquences sérieuses, est arrivé de bonne heure hier matin au vapeur "Trois-Rivières," qui revenait d'un pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré, organisé par la Congrégation des hommes de la paroisse St-Pierre sous les auspices des Rvds Pères Oblats. Il y avait tout près de 1000 pèlerins à bord.

Entre minuit et une heure, le vapeur "Trois-Rivières" passait vis-à-vis l'Ile-aux-Raisains à l'entrée du lac St-Pierre, lorsqu'il vint en collision avec une barge à voile qui descendait le lac. La barge frappa le vapeur "Trois-Rivisre" sur la cage de la roue gauche, démolissant en même temps quatre cabines situées à l'entre-pont.

Le choc causa une certaine panique à bord.

Dans les cabines situées à l'entrepont et qui ont été brisées par la collision se trouvaient quatre jeunes filles qui avaient été engagées pour servir la table. Elles sont sorties de leurs cabines affolées, mais sans avoir reçu aucun mal.

Le "Trois-Rivières" est arrivé dans notre port vers les six heures,

—Le "Reliance Rosebud" est le cigare en faveur dans tous nos clubs aristocratiques. 232-6

Avis

Cherchez l'annonce de J. S. Flynn et lisez-la avec attention. 231—7

Véritables cigares de la Havane

"La Cadena" et "La Flora." Insistez pour avoir ces marques. 223—jno

Guillaume blessé à la chasse

Notre grand magasin est encombré des plus belles et des meilleures fourrures ; nous sommes prêts à entreprendre le plus grand commerce d'hiver qui se soit jamais vu à Montréal ; nous avons d'immenses vitrines qui garnissent tout notre second étage et qui sont remplies des plus riches pelleteries. Magnifique récompense à ceux qui nous amèneront des étrangers. Chs Desjardins et Cie, 1537 Ste-Catherine. 4, 5, 8, 9

Cors, cors, verrues, verrues

Si vous avez des cors durs, des cors mous, des verrues, de n'importe quelle description vous les ferez disparaître radicalement en employant le Wight's Corn & Wart Cure préparé par J. H. Nault, Montréal. En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille, ne cause aucune douleur, ne laisse aucune marque. 229—4, 6, 8, 10, 13

—Vous qui toussez du matin au soir et du soir au matin, qui menez une vie misérable, sachez que le *Sirop de Térébenthine du Docteur Laviolette* peut vous guérir, souvent en moins de huit jours. (10)

Drs Mathieu et Bernier

Chirurgiens-dentistes, 112 Champ de Mars—Extraction des dents par le gaz et par l'électricité. Les dentiers sont préparés d'après les procédés les plus modernes. 146—jno

ON DEMANDE

Des écotonneuses ; elles ne seront pas acceptées si elles ne sont pas habiles.
Ouvrage permanent.

S. DAVIS & SONS
219jno 45—Rue Coté—45

AVEZ-VOUS ESSAYE

LE CIGARE
"Cable Extra"
223—jno

JOSEPH DUCLOS
Agent Général et Evaluateur
ACHAT ET VENTE D'IMMEUBLES
Prêts d'argent sur propriétés
35 RUE SAINT JACQUES
BATISSE DE L'ETENDARD
Téléphone 2276 mis-jno

LES BROSSES & PINCEAUX DE BOECKH
EN VENTE CHEZ
TOUS LES PRINCIPAUX MARCHANDS

PLUS DE DYSPEPSIE
Ni de mauvaise digestion avec la LIQUEUR D'OR. Recommandée et approuvée par la Faculté de Médecine de Paris. Prix, 35 cts. Se trouve chez tous les pharmaciens. 97—ino

Les Pilules d'Acier
PENNYROYAL DE DAVIS
50c Pour les femmes, guérissent rapidement toutes les irrégularités. Vendues par tous les chimistes. 50c la boîte. 247 50c

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE des personnes pour vendre à commission le nouveau crayon-effaçoir chimique breveté, la plus grande nouveauté qui ait jamais été offerte sur le marché, il efface complètement l'encre en deux secondes sans endommager le papier ; 200 à 500 pour cent de profit ; le montant des ventes d'un agent en six jours a été de $620, celui d'un autre en deux heures a été de $22. Nous avons besoin d'un agent énergique général pour chaque état et territoire. Pour conditions et détails adressez The Monroe Eraser Manufacturing Co, La Crosse, Wis. 205—jno

ON DEMANDE de bons agents actifs pour vendre les articles de ménage les plus utiles qui soient sur le marché. S'adresser chambre 3, No 242 rue St Jacques. 216—jno

ON DEMANDE 1000 cuisinières pour acheter des viandes à bon marché, au No 4 Marché Bonsecours. Bœuf à coupe : 4c, 5c, 6c et 7c. Roastbeef et steaks, 8c, 10c et 12c. 230-10

ON DEMANDE une servante au No 38 rue Rivard. 231—3

ON DEMANDE des ouvrières pour la fantaisie de Plumes, s'adresser P. E. Raynaud, fleurs et plumes, 104 rue des Erables. 231—7

ON DEMANDE à Ste Sophie, comté de Terrebonne, deux institutrices pouvant enseigner l'anglais et le français et munies de bons certificats. S'adresser à John Jos Carey, Sec.-Trésorier. 231—5

ON DEMANDE une servante pour deux personnes au No 45 rue Jacques-Cartier. 232—3

ON DEMANDE des faiseuses de chemises (emporter un échantillon). S'adresser à Tooke Bros, 522 rue St Paul. 232—2

ON DEMANDE des filles pour coudre dans les habits. S'adresser 16 rue St Louis. 232—2

ON DEMANDE une fille de salle et une pour les chambres. S'adresser à Madame Maken, 145 rue St Paul, Montreal. 232—2

ON DEMANDE un jeune garçon pour une une épicerie. S'adresser au No 482 rue St Jacques. 232—2

ON DEMANDE un homme pour avoir soin d'un cheval et d'une vache. S'adresser au No 488 rue St Jacques. 232—2

ON DEMANDE pour le 1er septembre prochain, plusieurs institutrices qualifiées, et munies de bonnes recommandations pour écoles élémentaires. Pour les conditions s'adresser à A. M. Adolphe Moffatt, sec.-trés. Municipalité de Vaudreuil. 232—3

ON DEMANDE des agents actifs pour vendre la célèbre poudre à laver Latherine. Un homme actif pourra se faire un bon salaire. Adressez Desmarteau et Larivé, 1598 Notre-Dame. 232—2

ON DEMANDE une servante. S'adresser 234½ rue Wolfe. 232—3

ON DEMANDE un barbier au No 35 rue St Paul. 232—3

ON DEMANDE une bonne repasseuse de faux-cols et chemises, une personne pour repasser le linge de fantaisie et une bonne laveuse pouvant prendre charge d'une buanderie. 28 rue Sanguinet. 232—2

ON DEMANDE une modiste. S'adresser 200 St-Constant. 232—2

ON DEMANDE un cocher au No. 598 Avenue de Lorimier. 232—3

ON DEMANDE chez F. Barré, une fille de de chambre, 1430 rue Notre-Dame. 232-2

ON DEMANDE une servante générale pour une petite famille, s'adresser au No 602 rue St Denis. 232—3

ON TROUVERA une bonne femme de journée au No 1629 rue Notre-Dame. 232—6

ON DEMANDE un barbier au 591 rue Dorchester. 232—2

A VENDRE OU A LOUER

A VENDRE — Magnifique piano carré "Hood" en parfait ordre ; prix raisonnable. 53 rue Ste Monique. 133—jno

A LOUER—Bas de maison, 5 chambres, $8 par mois, 214 rue Drolet. Haut de maison, 8 chambres, $12 par mois, 216 rue Drolet. Pas de taxes. S'adresser sur les lieux. 134—jno

A VENDRE, hôtels, restaurants, magasins et fruits et confiseries et autres sortes d'affaire. B. Harris, 1388 Ste Catherine, près de la rue St Urbain. Licenses à vendre. 61-jno

A VENDRE—Pour tout le monde. Bois pour allumer le poêle $2, bois franc $2.50, billots $1.50 le voyage. Tout sécher au séchoir. Le bois le meilleur et le meilleur marché jamais offert. J. C. Macdiarmid et Cie, coin des rues St Jacques et Guy. Téléphone 8110. 145—jno

A VENDRE—Essayez le bois sec à allumer de Henderson $2, et les croutes sciées $1.50 ; (pour poêles) livrés promptement ; ce qu'il y a de mieux pour l'été. Téléphone Bell 8211. Henderson Frères, 344 rue William. jno

A LOUER—La moitié d'un étage situé au dessus des bureaux de La Presse, bien éclairé, chauffé à la vapeur, pouvant servir comme bureau ou salle d'échantillon, s'adresser à T. Berthiaume, bureau de La Presse, 71 rue St Jacques. 204—jno

A VENDRE—Charette (village cart) en bon ordre, a coûté $140, sera vendue à $70. S'adresser 300 rue Craig. 216—jno

A VENDRE — Buggies couverts, Québec buggies, Concordes buggies, express de toutes grandeurs et réparations de tous genres. O. Lafond, 182 et 182½ rue St Constant. Aussi buggies de seconde main à vendre. 223—6m

A VENDRE—Hôtels, bars, restaurants, épiceries, magasins de fruits et cigares, toujours en main. Toutes personne désirant s'établir, présentez-vous au bureau de J. Castelli, 1572 rue Notre-Dame, et vous aurez entière satisfaction. Je ne charge aucune commission. 230—jno

A LOUER—1 logement neuf, 2 étages, 10 appartements, chauffé par la vapeur, avec tout le confort désirable, prix bien modéré, haut de la rue St Chs-Borromée, près de la rue Prince Arthur. S'adresser 120 rue St Laurent. 231—3

A VENDRE pour cause de départ, une bonne épicerie, prix modérés, logement, cour et écurie. Loyer $9 par mois. No 911 rue St Dominique. 232—6

A VENDRE — Un magasin de tabac et fruits, 679 rue St Laurent. 232—3

BELLES CHAMBRES à louer au No 57 rue St Denis. 232—3

J'AI 400 acheteurs pour petites maisons. J. A. Chariand, 70 rue St Jacques. 149—jno

VENTES AVANTAGEUSES—Hôtels, restaurants, magasins de tabacs, épiceries, à vendre à des prix très réduits. Immeubles achetés et vendus aux conditions les plus désirables. S'adresser à R. Robert, agent, 25 rue St Jacques. 185—jno

DIVERS

PENSION—Madame A. Lefrançois, garde-malade pour dames ; pension confortable et les soins des meilleurs médecins ; strictement privé. Conditions faciles. No 78 rue St Dominique. 203—40

PERDU dimanche soir, 31 juillet, un chien noir tondu à la lion, répond au nom de "Bob." Retourner à A. Prevost, 249 rue Lamontagne et recevoir récompense de $5.00. Quiconque sera trouvé gardant ce chien après cet avis sera poursuivi. 230—6

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE sur la vie, très populaire, désire engager un inspecteur des agences pour la Province de Québec. Expérience absolument nécessaire. S'adresser par lettre constatant les succès déjà obtenus et pour quelle compagnie on exigera des références de première classe, à "Vie" bureau de La Presse. 230—8

UNE petite famille désirerait pensionner dans une famille privée. S'adresser Bureau de Poste, boîte 237. 232—2

UN HOMME muni de certificats, désire place de cocher, connaissant le soin des chevaux et l'ouvrage des maisons privées. No 44 St Christophe. 232—2

UNE JEUNE DEMOISELLE demande une position soit comme sténographe ou type writer. S'adresser par lettre à H 126 La Presse. 232—6

UN TENEUR de livres de plusieurs années d'expérience et pouvant fournir les meilleures recommandations, désire un emploi quelconque dans un bureau ou une maison de commerce. S'adresser par lettre L. D. La Presse 232—jno

V. ROY & Z. L. GAUTHIER
Architectes et Evaluateurs, ont transporté leurs bureaux au
No 180 Rue Saint-Jacques
Edifice de la Banque d'Epargne.
M. VICTOR ROY, M. L. Z. GAUTHIER,
Elév. te plancher. Chambre 3 et 4.
119—jno

Z. PILON & CIE
Marchands de chaussures
1362—RUE NOTRE-DAME—1362
Coin de la rue Woodyard, Montréal. Tout ordre exécuté avec goût, promptitude et à bas prix. 147—jno

ARGENT A PRETER
Sur première hypothèque au plus bas taux d'intérêt. Aucune commission ne sera chargée en s'adressant directement à
LOUIS ALLARD
173—jno 383 rue St Denis, Montréal.

ARGENT A PRETER
A 5 et 6 pour cent,
Billets escomptés, créances achetées et vendues, propriétés à vendre, chez MARC TRUDEL, 74 rue St Jacques. 13—jno

ARGENT A PRETER
Créances achetées à 5 et 6 pour cent
L. BELANGER
NOTAIRE
58 RUE SAINT-JACQUES
ET
116—RUE VISITATION—116

ARGENT A PRETER
A n importe quel montant à 5 et 6 pour cent. Créances achetées.
H. SCHETAGNE, Notaire,
Bureau, 62 rue St Jacques, Montréal
801—jno Résidence : Lachine

ARGENT A PRETER
sur première hypothèque à la ville et à la campagne aux plus bas taux d'intérêt sans commission, en s'adressant directement à
L. A. CADIEUX,
No 26 rue St Jacques, ou au No 46 rue Albina. 119—jno

Argent ! Argent ! Argent ! à prêter
à 5, 6 et 7 % sur hypothèque.
Les personnes désirant placer leurs épargnes à 7 et 8 % pourront s'adresser à nos bureaux. Il ne leur en coûtera pas un sou pour prêter sur 1ère hypothèque.
Amédée Bouchard, L.L.B., notaire,
212—jno 25 St Jacques.

AH! DE LORIMIER!
Articles de toilette pour messieurs. Chemises faites à ordre. 1700 Notre-Dame. 222—1a

J. V. THEORET
Agent spécial d'assurance, sur feu, vie et accident, d'immeubles, prêts et collections.
Bureau de placement. Bell Tel. 8372
3124 Rue Notre-Dame
Résidence : 349 rue Delisle, Ste Cunegonde. 171—jno

Philippe E. Lamalice
Agent général évaluateur, Achat, vente et échange d'immeubles. Prêts d'argent sur immeubles, etc.
No 7 Place D'Armes, Montréal
Batisse de la Banque J.-Cartier
Chambre No 4. 148—jno

O. H. LATREMOUILLE
Agent d'Immeubles, Assurance, Prêts et Collection,
15 rue St-Lambert, Montréal
avec MM. LaBadie et LaBadie, notaires.—Argent à prêter. Téléphone Bell, 9206, Boîte B. P. 1036. 51—jno

LETOURNEUX FILS & CIE
(LIMITÉ)
MARCHANDS-FERRONNIERS
259 à 265 Rue Saint-Paul
MONTREAL 111-jno

H. A. MILLER
Peintre de maisons, d'enseignes et de rideaux, tapissier et décorateur, doreur, vitrier, imitateur, blanchisseur, etc.
1996 RUE STE-CATHERINE
211

J. E. LAURENT
Architecte et Mesureur
16 RUE ST-JACQUES
CHAMBRE No 3
25—jno

LE DOCTEUR P. PHILIPPE
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris. Lauréat de la Faculté de Paris.—Médecine et Chirurgie générale. *Spécialité : Opérations chirurgicales. Maladies des femmes.*
86 RUE BERRI, MONTREAL.
Heures de consultations : 8-10 a.m., 2-4 p.m. 8-9 p.m. Téléphone Bell 6659. 182—jno

Le Docteur HENRI M. DUHAMEL
a ouvert son cabinet au No 139 rue Bleury, (vis-à-vis le Collège des Jésuites), et traitera les maladies des Oreilles, du Nez, de la Gorge et du Larynx. Heures de consultations, deux à cinq tous les jours. Téléphone 3479. 190-jno

DOCTEUR LAVIOLETTE
Membre de la Société Française d'Otologie et de Laryngologie de Paris, et médecin au Dispensaire des maladies du Nez et de la Gorge, de l'Hôpital Notre-Dame. Maladies du Nez, de la Gorge, des Oreilles et des Poumons.
142 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL.
Heures de consultation : 9 à 11 a.m., 1 à 3 et 7 à 8 p.m. Tel. Bell 6859. 111—jno

Dr G. B. FARIBAULT
Médecin et Chirurgien
62—RUE SAINT DENIS—30
Ancien Médecin interne de l'Hotel-Dieu—Ancien élève des Hôpitaux et de la Faculté de Médecine de Paris. — Médecin de l'Hôtel-Dieu. Téléphone Bell No 7371. Heures de consultation : 9 à 11 hrs a. m., 2 à 4 p. m., 7 à 8 p. m. 85—jno

Dr J. G. A. GENDREAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
8 RUE ST-LAURENT, MONTREAL
Extraction de dents sans douleur par l'électricité et par anesthésie locale. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Téléphone Bell 2818. 98—jno

DOCTEUR CHARTRAND, chirurgien, membre de la Société de Physique et Chimie de Paris, professeur à l'Université Laval, médecin de l'Hôtel-Dieu, de retour d'Europe a transporté son bureau du No 1169 rue St Laurent au No 648 rue St Denis. Heures de consultation : de 8 hrs à 9.30 hrs a.m., 2 hrs à 4 hrs et 6 hrs à 8 hrs p.m. Téléphone Bell 6612. 143—jno

DOCTEUR C. ETHIER
269—RUE ST-HUBERT—269
Bell Téléphone 6387. MONTRÉAL.
Spécialité—Rhumatisme, Dyspepsie, Maladies des femmes et des enfants. 154—jno

Le Docteur O.F. MERCIER
Ancien élève des hôpitaux
Et de la Faculté de Médecine de Paris. Membre de la société anatomique de Paris. Médecin et chirurgien. Spécialité : chirurgie générale.
144 RUE ST-DENIS
Heures de consultation : de 2 à 4 hrs, de 6 à 8 hrs. Téléphone Bell 6345. 201—jno

J. LESPERANCE
Gradué de l'Ecole Victoria (Montréal)
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
Professeur agrégé à la Faculté Laval de Montréal.—Médecin de l'Hotel-Dieu.
77 RUE SAINT-DENIS.
Heures de consultation : de 10½ à 11½ a.m., de 2½ à 4½ p.m., de 7 à 8 p.m.—Téléphone Bell 7358. 70—jno

F. E. VILLENEUVE, L.L.B. Avocat
BUREAU DU COMTÉ D'HOCHELAGA
71A rue St Jacques...... Bell Téléphone 9125
MONTRÉAL 166—jno

CHAPLEAU, BISAILLON, BROSSEAU & LAJOIE
AVOCATS
11 & 17 Cote de la Place d'Armes
Hon. J. A. Chapleau, C.R.M.P.
F. J. Bisaillon, C.R.
T. Brosseau, L.L.B., H.G. Lajoie, B.A.L.L.L.
153—1a

P. DESLAURIERS
Agent d'immeubles, agent général et Collecteur. Conditions faciles.
No 7 Place d'Armes, Montréal
206—1a

FEUILLETON DE *LA PRESSE*

LA FÉE PRINTEMPS

(38)

TROISIEME PARTIE

LE MARIAGE DE JENNY

(Suite.)

Et sur un geste de Laurent qui semblait vouloir l'interrompre :

—Je ne viens pas vous offrir de l'argent, vous ne l'accepteriez pas. Je viens tout simplement vous demander pardon du moment de mauvaise humeur qui m'a fait hésiter à vous renvoyer, à votre poste, au puits Sans-Souci.

Et tendant à Laurent les deux mains :

—Ce poste est toujours le vôtre, mon cher enfant. Nul ne le remplira mieux que vous et vous y trouverez l'occasion, par votre intelligence et votre travail, d'y faire oublier vos péchés de jeunesse.

Laurent serra avec effusion les mains qu'on lui tendait.

—Comment vous remercier jamais, monsieur Bertignolles ?

—Ne me remerciez pas, c'est plus simple, dit le maître en riant. Je sais tout ce que vous pouvez penser là-dessus. Je sais que je vous rends service. Je sais que, à vous propres yeux, ce poste, qui est un poste d'honneur entraînant une grande responsabilité, vous réhabilite déjà, en attendant que vous vous réhabilitiez vous-même aux yeux de tous...... Acceptez comme je vous l'offre, sans arrière-pensée, mon ami.

—Certes oui, j'accepte, monsieur Bertignolles, dit Laurent, si touché de cette bonté généreuse que les larmes lui en venaient aux yeux. Pourtant j'ai une objection à vous présenter, une condition, si vous aimez mieux.

—Parlez !...... Ce ne doit pas être très grave et j'y souscris d'avance.

—Je ne pourrai partir maintenant.

—Pourquoi ? La mine n'a pas de directeur depuis quelques mois déjà et commence à s'en ressentir un peu.

—Je le crois et pourtant s'il fallait partir à présent, sans retard si vous ne vouliez pas m'accorder le temps illimité dont j'ai besoin, je serais obligé de refuser.

—Voulez-vous quinze jours ?

—Quinze jours, un mois, six mois peut-être, je ne puis terminer l'époque à laquelle je serai libre...

—Diable ! Mais quel devoir si important vous retient......

—Je vous l'ai dit tout à l'heure. Je veux retrouver l'homme qui a assassiné le caissier de mon frère...

—Permettez, c'est l'affaire de la police, cela, et non la vôtre.

—La police ne trouvera rien j'en ai peur.

—Pourquoi donc ?

—Parce qu'elle est en présence d'un crime qui n'est point vulgaire. Parce que ce crime cache je ne sais quelle mystérieuse vengeance d'un homme qui s'acharne contre notre maison...... Parce que ce crime n'est pas le premier qui nous atteint et qu'une fois déjà, il y a deux mois, s'est révélée la haine de cet ennemi inconnu...... parce qu'enfin, moi, moi, j'ai été soupçonné par mon frère, non seulement d'avoir volé, mais, d'avoir tué !......

Il s'arrêta. Une émotion violente l'étouffait.

Bertignolles écoutait, en apparence très calme. Sa large face même essayait de donner l'impression douloureuse qu'il ressentait en écoutant le jeune homme.

Mais un petit frisson lui avait agité les mains.

Ce fut tout.

—Mon pauvre enfant ! Mon pauvre Laurent !...... se hâta-t-il de dire.

—Vous me plaignez, merci. Ah ! j'ai cruellement souffert !

Et serrant les poings, une colère terrible dans les yeux :

—Ah ! cet homme ! Malheur à lui ! Malheur sur lui !

Bertignolles, doucement, continuait de sourire.

—Je ne puis qu'approuver vos projets, mon cher Laurent, dit-il d'un ton paternel. Et pour ce qui me regarde, je vous y aiderai de toutes mes forces.

—En quoi ?

—Directement je vous serais d'un secours assez inefficace, mais voici ce que je peux faire je vous rends votre situation, ainsi que je vous l'ai dit, mais en plus je vous donne le congé illimité dont vous avez besoin.

—Merci, monsieur Bertignolles, je n'attendais pas moins de votre cœur, merci !

—C'est moi qui suis heureux de voir que vous m'aviez bien jugé. Mais ce n'est pas tout. Je vous disais aussi tout à l'heure que je ne vous humilierais point par des offres d'argent. Toutefois, comme ce que vous allez entreprendre peut vous entraîner à des dépenses excessives, voyages imprévus et coûteux, agent à payer, etc., il peut arriver que vous soyez vite au bout de vos ressources... Vos appointements sont de vingt mille francs par an, ne l'oubliez pas, et je puis vous faire toutes les avances qu'il vous plaira de me demander.

Et il ajouta, très convaincu :

—Je serais doublement heureux de vous voir recourir à ma bourse, non seulement parce que vous avez depuis longtemps ma sympathie, mais parce que je serais enchanté d'être pour quelque chose dans le châtiment de l'homme dont vous me parliez et sur lequel vous rejetez la responsabilité des malheurs qui accablent votre famille. Du moins, soupçonnez-vous quelqu'un, en particulier ?

—Personne encore.

—Qui sait si vous ne vous trompez pas, après tout.

—Me tromper ! Voici trois fois, depuis moins de trois mois, que je sens sur notre famille peser la haine de ce misérable......

—Trois fois ! disait Bertignolles vivement intéressé.

—La dernière fois, dans ce meurtre. Auparavant, dans l'offre acceptée par moi de billets revêtus de la signature de mon frère, — une signature admirablement imitée.

—Et la première fois ?

—Il y a près de trois mois au cercle ?...... La main qui a affiché mon nom est celle du faussaire et de l'assassin. J'en suis sûr !......

—Oh ! oh ! c'est bien un peu romanesque, ce que vous me contez là, mon cher enfant.

—Ou cette main n'est qu'un instrument, peut-être. Soit. Du reste, peu m'importe ! Je trouverai la main qui a frappé et le cerveau qui a ordonné. Patience !

—Je vous suis tout acquis pour vous y aider. Bertignolles se leva pour prendre congé.

—Je serais heureux, mon cher Laurent, de recevoir de temps à autre votre visite. Vous me tiendrez au courant de vos recherches. Je suis un vieux routier, moi, et je n'en suis plus, vous le savez, à compter mes aventures. Je ne manquais pas de flair, autrefois. J'en ai peut-être encore aujourd'hui. Je vous donnerai sans doute quelques bons conseils qui vous guideront.

—Merci encore !

—Pour cela il faut que vous me teniez au courant.

—Je vous le promets.

—Je ne vous en demande pas davantage, mon ami

Et il eut un singulire sourire, aussitôt réprimé.

Depuis quelques minutes, et tout en causant avec le jeune homme, il avait remarqué, sur le bureau dans son cadre orné de fleurs, le joli visage de Marie-Rose.

Au moment où il allait serrer la main de Laurent, il feignit d'apercevoir cette photographie pour la première fois.

—Oh ! dit-il, quel charmant visage !...

Et il prit le portrait dans son cadre, continuant d'admirer :

—Quels doux yeux !...... ,Votre sœur, sans doute ?

—Je n'ai pas de sœur, dit Laurent gêné.

—C'est vrai, je l'oubliais. Votre nièce, alors, la fille du marquis ?

—Non, ce n'est pas elle.

—Alors ? dit-il, sans achever, avec un bon sourire indulgent.

—Oui, dit Laurent.

Et il reprit la photographie, d'un geste brusque et la replaça sur son bureau. Chose bizarre, il avait senti son cœur se serrer pendant que Bertignolles considérait ainsi sa jolie fée Printemps... Pourquoi ? Il ne s'en rendait pas compte, mais son trouble était très grand...... Et il avait obéi à un mouvement instinctif, irréfléchi, en retirant presque brutalement le portrait des mains du maître.

Celui-ci ne s'en fâcha pas.

Bien plus, il parut même n'avoir rien remarqué.

—Je crois que vous avez raison de l'aimer, mon cher enfant, dit-il, car elle me semble vraiment digne de votre amour.

Il avait eu le temps de lire, au bas de la photographie :

LANGOIVIN, A COMPIÈGNE

Il n'en demandait pas davantage.

Il savait que Laurent avait été officier à Compiègne. C'était là, qu'elle demeurait et que Bertignolles la retrouverait..

(A suivre)

Un Ami

Désire mentionner par l'entremise du journal le *Register* des résultats bienfaisants qu'il a reçus de l'usage régulier des Pilules d'Ayer. Il dit: Je me sentais malade et fatigué et mon estomac semblait être en désordre. J'essayai plusieurs remèdes, mais aucun ne paraissait me donner du soulagement jusqu'à ce que fusse persuadé d'essayer ce vieux remède digne de confiance, les Pilules d'Ayer. J'en ai pris seulement une boite, mais je me sens comme un homme nouveau. Je pense qu'elles sont les plus agréables et les plus faciles à prendre que n'importe quoi dont j'ai fait usage, étant si élégamment recouvertes de sucre que même un enfant les prendrait avec plaisir. J'adjure tous ceux, qui ont

Besoin

d'un laxatif, d'essayer les Pilules d'Ayer."—Boothbay (Me.) *Register.*

"Entre les âges de cinq et quinze ans, j'étais tourmenté d'une sorte de "salt-rheum, ou éruption, principalement aux jambes, et spécialement à la courbure du genou au-dessus du moll et. A cette place des plaies suppurantes se formaient, puis devenaient croûtes et se crevassaient, quand la jambe remuait. Ma mère essaya de tout, mais tout fut en vain. Quoique un enfant, je lus les journaux au sujet des effets bienfaisants des Pilules d'Ayer, et persuadai ma mère de me les laisser essayer. Sans grande foi dans le résultat elle se procura des

Pilules d'Ayer,

et je commençai à en faire usage, et bientôt je remarquai une amélioration. Encouragé par ceci, je continuai, jusqu'à ce que j'en eusse pris deux boites, quand les plaies disparurent, et je n'ai jamais été depuis tourmenté par elles." — H. Chipman, Agent de propriétés immobilières, Roanoke, Va.

"J'ai souffert pendant des années de désordres de l'estomac et des reins, me causant des peines très douloureuses dans différentes parties du corps. Nul des remèdes essayés par moi ne m'a donné aucun soulagement jusqu'à ce que commençasse à prendre des Pilules d'Ayer, et je fus guéri." — Wm. Goddard, Notaire Public, Five Lakes, Mich.

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendues partout par les Droguistes.

Chaque Dose est Efficace.

VIN DE
QUININE - ORANGE
DE MEAGHER

La manière la plus agréable de prendre le quinine. Chaque verre de vin rempli contient 2 grains de quinine de première qualité. La quinine apprêtée de cette façon a un effet plus prompt et plus effectif que lorsqu'on le prend en pilules. Chez tous les pharmaciens. 153-jno

LES CIGARETTES

ATHLETE

—ET—

DERBY

Sont vendues suivant leurs mérites.

Tout le monde sait qu'elles sont les meilleures.

Tout le monde les fume.

Elles sont sans rivales,
223—jno

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME, Editeur.
Nos 71 et 71a RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnement:
Édition quotidienne .. $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Édition hebdomadaire $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE
Boîte 1176, B.P. Montréal, Canada.

CIRCULATION

Pour la semaine finissant le 6 Aout 1892

Lundi	23,445
Mardi	23,522
Mercredi	23,493
Jeudi	23,565
Vendredi	23,486
Samedi	24,606
Total	142,117

Moyenne par jour de la circulation pour la semaine finissant le 6 Aout 1892:

23,686

MONTREAL, 9 AOUT 1892

LA PRESSE sera adressée à la campagne, pendant la saison d'été, à raison de 25 cents par mois.

Il est question du Principal Grant comme successeur de sir Daniel Wilson, à la présidence de l'université de Toronto.

La nomination des candidats dans Chicoutimi et Saguenay a lieu aujourd'hui. Les candidats les plus en vue sont MM. Savard et Belley.

On a reçu au ministère de la marine à Paris, l'avis qu'une flottille de croiseurs de la marine impériale russe arriverait prochainement à Cherbourg.

Le nouveau consistoire étant proche, donnons à titre de curiosité les chiffres suivants:

Les cardinaux morts pendant le pontificat de Léon XIII sont au nombre 83, dont 4 créés par Grégoire XVI; 48 par Pie IX et 31 par le pape actuel.

Les cardinaux actuels sont au nombre de 54, dont 30 italiens, 7 français, 4 autrichiens, 3 espagnols, 2 allemands, 2 portugais, 1 anglais, 1 autrichien, 1 canadien, 1 belge, 1 américain et 1 polonais.

Le télégraphe nous annonce la mort du Dr E. H. Léger, M.P., pour Kent, N. B.

Le défunt a succombé à la phtisie. Il a été élu pour la première fois en 1890, pour remplir la vacance créée par l'élévation de M. Landry sur le banc judiciaire.

Sentant sa fin arriver, M. Léger a quitté Ottawa avant la clôture de la dernière session pour retourner chez lui et mettre ordre à ses affaires et se préparer à mourir.

Il n'était âgé que de 27 ans et il jouissait de l'estime de tous ses collègues.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort du Révérend M. Joseph Isidore Graton, curé de Ste Rose, décédé hier à l'âge de 63 ans 5 mois et quelques jours.

Ordonné prêtre le 3 août 1851, il fut professeur et prêtre agrégé au séminaire de Ste Thérèse, puis successivement curé à Sherrington, à St-Jérôme, Terrebonne, St Henri de Mascouche, St Henri des Tanneries (Montréal), Ste Rose.

Les funérailles auront lieu à Ste Rose, jeudi, le 11 courant, à 10 hrs a. m., après l'arrivée du train de Montréal.

Messieurs les membres du clergé, les parents et les amis sont priés d'assister aux funérailles sans autre invitation.

Les journaux espagnols donnent la description du petit navire qui vient de figurer aux fêtes de Palos, la "Santa Maria," qui est l'exacte reproduction, dans tous ses détails, de la caravelle qui portait Christophe Colomb. L'artillerie comprend des bombardes et un fauconneau fabriqués exactement sur le modèle de ceux du quinzième siècle. Il y a aussi des armures, des arbalètes rangées dans la cabine des officiers, et exactement pareilles à celles de Christophe Colomb et de son équipage.

Sur le lit est placée une pièce d'étoffe cramoisie, selon le goût de l'époque, avec un dessin représentant la Vierge.

AFFAIRES CIVIQUES

En Français!

L'échevin Perreault s'est fait quelque peu plaisanter par ses collègues anglais pour la tenacité louable avec laquelle il réclame constamment la lecture en français des documents importants présentés au conseil de ville.

On a eu tort, très grand tort de plaisanter l'échevin Perreault et si les échevins canadiens avaient tous été de son opinion, comme c'était leur devoir, nous n'aurions pas assisté à une séance du conseil de ville d'où le français avait été banni.

Hier, pour la première fois, il n'a pas été prononcé un discours en français quoique la discussion ait été menée presque tout le temps par les échevins canadiens.

A quoi bon partir en guerre contre les francophobes, les *equal righttistes*, les orangistes et autres istes qui veulent supprimer la langue française au Canada, si les représentants des Canadiens-français renoncent eux-mêmes à leur langue, au droit qu'ils ont de la faire entendre dans les assemblées du pays, alors qu'ils sont en majorité dans ces assemblées?

La population de Montréal est au trois quarts canadienne-française, ce dont n'aurait pu se douter l'étranger qui aurait assisté, hier, à la séance du Conseil.

Chose étrange, ces échevins canadiens qui parlent en anglais s'expriment généralement très bien dans leur langue maternelle, alors que la langue anglaise leur est plus ou moins inconnue, et il arrive ceci: c'est qu'ayant la chance d'être compris par les anglais quand ils parlent français ils ne sont plus compris par personne lorsqu'ils parlent anglais. Evidemment il y a des exceptions et le conseil possède des échevins canadiens maniant les deux langues avec la même habilité.

Mais cette habilité ne justifie nullement l'abandon de la langue française, et il est bon de rappeler qu'aucun échevin anglais même parmi ceux qui possèdent bien notre langue ne s'est jamais exprimé en français.

Le jour où la langue française serait officiellement supprimée dans les cours de justice, dans les parlements et dans les conseils municipaux, elle ne disparaîtrait pas—la Louisianne, l'Ile Maurice et l'Acadie le prouvent—mais elle deviendrait une langue aristocratique que le peuple finirait par oublier. Le jour où tous les canadiens imiteront l'exemple donné par le conseil de ville de Montréal, la suppression de la langue française sera un fait accompli et cette suppression officieuse aura tout l'effet d'un acte officiel.

Si les échevins français au lieu de se plier à la situation qui leur est faite par la présence d'échevins ne comprenant pas le français avaient maintenu leur droit de parler français, les anglais auraient envoyé au conseil des représentants comprenant les deux langues et les débats municipaux d'une des plus grandes villes françaises, en dehors de Paris, ne seraient pas conduits exclusivement en anglais.

Le Maire

Le Maire a amplement justifié notre article de samedi dernier; en présence du Conseil il a parlé autrement qu'il l'avait fait devant les journalistes.

Il a nié avoir jamais voulu arrêter les travaux des chars électriques et il s'est retranché derrière les devoirs que lui imposaient la charte municipale.

C'était jouer de malheur, car l'échevin Stevenson, son allié d'hier, lui a reproché d'avoir manqué à ses devoirs en n'appelant pas une séance du conseil pour préparer le règlement dès le lendemain du jour où le conseil avait donné le contrat à la compagnie des chars urbains.

Le maire a été battu sur toute la ligne, il a dû même faire voter une motion qu'il avait déclarée hors d'ordre.

La compagnie des chars urbains a rendu un mauvais service à la ville en ne prenant pas le maire et ses menaces au sérieux. Devant l'attitude ridicule et injuste prise par notre premier magistrat, la compagnie aurait dû cesser ses travaux, reprendre son ancien service et supprimer ses "tickets" à prix réduits. Le maire aurait pu alors juger la valeur de son opposition et de son obstruction, et le public se serait chargé de lui donner la leçon qu'il méritait.

L'EXPOSITION DE 1900

Deuxième clou

L'un des *clous* de cette exposition sera—si le ciel le permet—la vue à toute distance par le fil électrique. Dans des miroirs magiques on verra les paysages lointains et les choses qui s'y passeront se refléter avec la même exactitude de dessin, de coloris, de mouvement que dans une glace qui en recevrait directement l'image: Supposez la mer vue du port de Dieppe, par exemple: les gros nuages blancs roulant dans le ciel bleu, les flots agités, les navires faisant route, animeront de leur mouvement le tableau vivant exposé devant vos yeux; prenez une lunette pour reconnaître la nationalité de ce grand vapeur qui vient de surgir à l'horizon.

Ce n'est pas la première fois que cette glorieuse promesse est faite, mais c'est la première fois qu'une date est fixée. La vue par le télégraphe a commencé il y a une douzaine d'années d'être un objet de recherches, et elle a tout de suite occupé plusieurs chercheurs de nationalités diverses. Quelques lecteurs se souviendront que le sélénium était l'âme commune des appareils proposés.

Le sélénium est un corps simple qui a de grandes analogies avec le soufre. Comme celui-ci il se présente sous plusieurs états allotropiques (c'est-à-dire caractérisés par des propriétés physiques et chimiques différentes). La transformation, vers 90°, du sélénium amorphe en sélénium cristalisé rappelle la métamorphose du soufre mou. Or, le sélénium cristalisé est conducteur de l'électricité, et l'est d'autant plus qu'il est plus fortement éclairé. Qui se fût douté de ce qu'on tirerait de cette propriété curieuse! C'est sur elle que l'inventeur du téléphone, M. Georges Bell, a fondé la construction de son *photophone*, qui permet de transmettre des sons par l'intermédiaire d'un rayon lumineux; et c'est sur elle, exclusivement sur elle d'abord, qu'a reposé l'espoir de la vue télégraphique.

L'invention a reçu plusieurs noms: le *télectroscope*, le *téléphotographe*, le *diaphote*... Les noms ne sont jamais ce qui manque. Elle a aussi plus d'un père. En France, M. Senlecq, d'Ardres (Pas-de-Calais); en Portugal, M. Adriano de Baiva, professeur de physique à l'Université d'Oporto; en Italie, le docteur Carlo-Mario Perosino, professeur de physique au lycée de Mondovi; aux Etats-Unis, M. Sawyer, M. Carey, M. Mac-Tige, le docteur Lichs, M. Graham Bell. La première conception sérieuse de la chose paraît revenir à M. Senlecq, inventeur du *télectroscope*, mot et chose.

Soit, au poste transmetteur, une chambre noire; au foyer de celle-ci une plaque dépolie, et enfin une pointe en sélénium susceptible de parcourir la surface de la plaque;—soit, au poste récepteur, une feuille de papier, et, s'appuyant contre elle, un crayon très mou susceptible, lui aussi, de se promener à la surface du papier;—soit, enfin, entre les deux, une communication télégraphique: la pointe de sélénium maintenue par deux ressorts formant pince et en rapport, l'une avec la pile, l'autre avec la ligne, ferme le circuit. Le crayon est relié à une plaque très mince de fer doux maintenue à peu près comme dans les téléphones de Bell, et qui, l'appareil étant en activité, vibre devant un électro-aimant que gouverne un courant irrégulier émis par la ligne. Voilà l'appareil.

Le voici en activité: la pointe de sélénium glisse sur la plaque dépolie où se peint d'elle-même la scène qu'on veut transmettre et, chemin faisant rencontre des surfaces plus ou moins éclairées. Parcourt-elle une surface éclairée, le courant—en raison de la propriété précitée du sélénium—augmente d'intensité, l'électro-aimant attire avec plus de force la plaque vibrante et le crayon exerce une moindre pression sur le papier; le trait formée est donc peu ou point apparent. Le contraire se produit si la surface est obscure, car la résistance du courant augmentant, l'attraction de l'aimant diminue, et le crayon pressant le papier davantage y laisse un trait plus noir.

Tel est le principe de l'invention modestement limitée à la reproduction d'une surface ombrée (du noir au clair.)

***

Ici une petite chambre noire percée d'un trou d'épingle; là-bas, une feuille de papier. Entre ici et là, la distance que vous voudrez. Quelqu'un se met devant le trou d'épingle et au même moment son portrait commence à se dessiner sur la feuille de papier. C'est le *téléphotographe* de M. Selford-Bridwell, physicien anglais. Cela ne diffère que par des détails du télectroscope de M. Senlecq, d'Ardres. Mais ici il y a eu commencement certain d'exécution, l'appareil a été présenté à la Société de physique de Londres et la *Lumière électrique*, alors dirigée par M. Th. du Moncel, a reproduit des échantillons de son savoir-faire. C'était bien loin, il faut le dire, des délicatesses photographiques impliquées dans le programme, car les figures reproduites n'étaient que des dessins géométriques, mais la vérité du principe était démontrée, et c'est déjà quelque chose.

Le docteur Lichs, de Bethléem (Pensylvanie) auteur du "diaphote," aurait été bien plus loin, 1o A la station de départ, un miroir composé de sélénium et d'iodure d'argent; c'est le récepteur; 2e à la station d'arrivée, un autre miroir fait de sélénium et de chrome; c'est le transmetteur ou reproducteur. Tout objet qui se peint dans le premier miroir se reflète aussitôt dans le second, quels que soient entre eux la distance et les obstacles, l'image étant transportée de l'un à l'autre par le moyen d'un conducteur métallique qui l'oblige à changer de nature pendant tout le trajet. Une pomme, un couteau, un billet de banque, etc., enfin un petit chat successivement apportés devant le miroir récepteur et fortement éclairés par la lumière du magnésium se seraient aussitôt peints dans le miroir transmetteur.

S. G. D. G. C'est sans doute le cas de faire cette réserve; car l'affaire ne paraît pas avoir eu d'autre suite. N'était-ce qu'un désideratum donné pour une réalité? C'est possible. Mais la confiance due aux paroles suivantes de M. Georges Bell n'en doit pas être ébranlée. L'illustre inventeur, qui s'est lui-même occupé de la question—mais nous manquons de renseignements sur ses recherches—disait naguère devant l'Institut Franklin, de Philadelphie, que "l'art de transmettre les images au moyen d'un courant électrique est aujourd'hui arrivé au point où se trouvait, en 1876, le téléphone parlant.

Néanmoins, c'est dans une tout autre direction que s'élabore en ce moment l'invention qui, réalisée, sera certainement l'une des plus grandes merveilles de l'exposition de 1900.

***

On coupe la tête à un lapin qui a été tenu pendant quelque temps dans l'obscurité. Qu'il s'agisse de faire un civet ou une expérience de physiologie, sacrifier un lapin est toujours la condition première. Cette tête est déposée sur une table au milieu d'un laborotoire qui reçoit le jour de toutes parts, et les deux yeux sont, l'un après l'autre, et pendant dix minutes chacun, briqués vers un châssis vitré établi dans le plafond. On les met ensuite dans une solution d'alun à 5 p. c. Ils y restent vingt-quatre heures. Les examinant alors on constate au revers des rétines la présence d'excellentes images du châssis vitré; images si fidèles, que l'expérimentateur y découvre des détails de construction auxquels il n'avait pas encore fait attention. Disons en quoi consistent ces images.

Chacun sait que le fond de l'œil vu directement par la pupille paraît noir. La rétine regardée à l'ophtalmoscope paraît rouge. Enlève-t-on rapidement la rétine d'une grenouille gardée pendant quelque temps dans l'obscurité, on la voit colorée en rouge pourpre. Le pourpre est, en effet, la vraie couleur de la rétine vivante. Couleur très fugitive d'ailleurs; en moins de vingt secondes d'exposition à la lumière elle disparaît tout à fait; et ce n'est pas seulement sur le cadavre que cette coloration disparaît si rapidement; c'est aussi pendant la vie. Mais, détruite par la lumière, elle se rétablit dans l'obscurité. En chaque point de la rétine son intensité est en rapport avec l'éclat de la lumière. Les noirs se teignent en pourpre sur le fond de l'œil; dans l'image mentionnée plus haut, les barreaux du chassis sont pourpres, les vitres sont décolorées.

Ainsi, l'analogie de l'œil avec la chambre photographique se poursuit; la rétine est une plaque sensibilisée: plaque admirable dont la préparation sans cesse détruite est sans cesse renouvelée.

Comment? Expérience: sur un pauvre animal vivant, un œil est ouvert, une partie de la rétine est décollée, c'est-à-dire détachée de la choroïde, membrane extrêmement vasculaire située derrière la rétine; aussitôt la partie décollée pâlit, se décolore. Mais la remet-on en contact avec la choroïde, tout de suite elle reprend ce beau rouge pourpre qu'elle avait d'abord. Par conséquent, c'est la choroïde qui sensibilise la rétine.

Puisque celle-ci se décolore à la lumière du jour, il va sans dire que ce n'est pas à cette lumière que ces expériences sont faites. Ce fut primitivement à la lumière du sodium, dont l'action sur la rétine est si faible que ce n'est qu'après vingt-quatre et même quarante-huit heures qu'elle a mangé tout le pourpre; il en est à peu près de même de la lumière du gaz; et cela aurait été fait exprès pour les expérimentateurs, qu'on n'eût pu rien imaginer de mieux.

Eh bien, ce pourpre rétinien, cette l'*erythrosine*, comme on le nomme, on a réussi—au moyen des acides biliaires—à le préparer; on en enduit des plaques qui deviennent, dès lors, de véritables yeux artificiels. Supposez, au bout d'une ligne de longueur quelconque, un tel œil comme recepteur; à l'autre bout, un œil pareil comme transmetteur; entre les deux, un conducteur épanoui en brosse à ses deux extrémités; voilà la vision à distance réalisée. "Deux grands yeux plats et un nerf optique de quelques centaines de milles résolvent le problème cherché"; la formule est de M. Max de Nansouty.

VICTOR MEUNIER.

CONSEIL-DE-VILLE

Une foule compacte occupait hier la partie réservée au public dans la salle des séances du conseil municipal. La curiosité était poussée au paroxisme dans l'expectative d'un duel émouvant entre le maire McShane et l'échevin Préfontaine. Pendant cette séance on devait décider du sort du tramway électrique. Le maire et ses trois ou quatre séides allaient brûler leurs dernières cartouches. Leur défaite a été écrasante. Il est vrai que le rapport du comité des chemins légalisant son action dans l'affaire du tramway n'a pas encore été adopté, mais les travaux sur les voies électriques se continueront sans que la compagnie soit inquiétée par des brefs d'injonction ou toute autre procédure judiciaire de nature à mettre des bâtons dans les roues de nos chars.

La séance a été ouverte à 3.30 p.m. sous la présidence du maire McShane.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de remerciements du commandant du *Pylades* pour le vote du conseil de ville du 19 témoignant la reconnaissance de la cité pour les services rendus par les marins pendant un incendie.

L'échevin Cressé présente une requête des propriétaires de la rue Notre-Dame demandant que l'entrevoie du tramway soit pavée en bois au lieu de l'être en pierre, à cause du bruit que cause le trafic sur la pierre.

Il a été décidé sur motion de l'échevin Rolland, secondé par l'échevin Thompson, que le maire proclamerait le 19 septembre une fête civique pendant l'exposition provinciale.

Il a été aussi résolu de proclamer fête civique le 5 septembre, jour de la fête du travail.

Lecture est faite d'une lettre de M. Lusher annonçant que sa compagnie a déposé $25,000 entre les mains de la ville comme garantie de l'exécution fidèle de son contrat.

L'association des ingénieurs de mines demande que le conseil vote un certain montant pour la prochaine convention de cette association à Montréal.

Lecture est aussi faite d'une lettre du secrétaire de l'assemblée de district No. 19, Chevaliers du Travail, et une autre d'un M. Bourdon, demandant au conseil de faire respecter les conditions du nouveau contrat avec la compagnie des chars urbains, particulièrement en ce qui concerne les heures de travail des employés et le transport des ouvriers.

L'échevin Lamarche présente une requête des contribuables pour avoir de nouveaux trottoirs sur la rue Montcalm.

M. Stevenson, secrétaire de l'Association des expositions, demande que la bannière offerte aux cadets par le duc de Connaught soit mise au concours pendant la semaine de l'exposition.

Le rapport du comité des chemins accordant des contrats d'égoûts à MM. Madore et Fréchette a été adopté.

Il est adopté un rapport du comité des chemins suggérant le redressement de la ligne de la rue Dubord entre les rues St Hubert et Campeau, afin d'éviter les frais d'expropriations.

Un autre rapport du comité des chemins recommandant la construction d'un trottoir firmite sur la rue Ontario, de la rue St-Hubert jusqu'au chemin Papineau au coût de $14,000 est aussi adopté.

L'échevin Préfontaine, à ce sujet, dit que ce trottoir a été demandé par les trois quarts des propriétaires et que l'entrepreneur l'a garanti pour dix ans en laissant un dépôt de 10 p. c. sur le prix de son contrat.

Une longue et chaleureuse discussion s'élève ensuite au sujet du rapport du comité des finances accordant $650 de dommages à M. l'avocat Plourde pour un accident arrivé à son cheval sur l'avenue du Parc à la ferme Fletcher.

L'échevin Kennedy—Je trouve ça drôle. On refuse de payer des dommages à un homme qui se casse un membre sur la glace d'un trottoir et pour un cheval blessé on offre $650. Si un cheval se casse la patte sur l'asphalte on n'accorde pas de dommages non plus au propriétaire.

L'échevin Dufresne—Comme président de la commission des parcs, je dois dire, que nous avons laissé l'action se prendre en cour. Si nous avions persisté à plaider nous aurions eu à payer $1300 à $1400. Nous avons pris le parti de régler l'affaire à l'amiable et nous avons pour nous l'opinion des avocats de la cité.

L'échevin Cressé—Il nous faut suivre l'avis de nos avocats et ne pas faire comme un autre comité qui a refusé des licences aux charretiers de la banlieue et qui a été obligé de payer plusieurs mille dollars de dommages.

Le maire—C'est trop fort, $600 pour un cheval! M. Rolland, y a-t-il des témoins déclarant que ce cheval valait ce montant?

L'échevin Rolland—Oui, voici les noms de MM. Thérien, Théotime Lanctôt et autres qui tous se sont accordés à dire que le cheval valait au moins $700.

Le maire—Ce sont là les témoins de M. Plourde et non les nôtres. Nous n'avons jamais de témoins de notre côté.

L'échevin Brunet—Si nous avions plus de constables nous pourrions avoir des témoins en notre faveur.

Le maire—Je veux que ce rapport soit renvoyé à la prochaine séance.

L'échevin Lamarche—Il est trop tard à présent que la discussion est faite.

La motion pour l'adoption du rapport est mise aux voix et acceptée sur la division suivante:

Pour — Les échevins Hurtubise, Cressé, Stearns, Beausoleil, Brunet, Nolan, Germain, Dubuc (Arthur), Griffin, Perreault, Robert, Clendinneng, Gauthier, Lamarche, Boisseau, McBride, Farrell, Dufresne, Thompson, Rainville, Préfontaine, Rolland.—22.

Contre — Les échevins Dagenais, Kennedy, Villeneuve, Grenier, Cunningham, Stevenson—6.

Vient ensuite un débat sur un rapport du comité de police demandant une augmentation de salaire pour M. Forget, le greffier du recorder.

L'échevin Villeneuve dit que ce rapport doit être déféré au comité des salaires. Ce dernier comité a été créé dans le but de s'occuper de ces questions et c'est le comité des finances qui fait aujourd'hui toutes les augmentations de salaires. J'ai prédit la chose à la dernière séance. Tous les salaires allaient être augmentés après ceux de MM. Robb et St-George. Je voterai pour déférer le rapport au comité des finances pour m'assurer si je dis vrai.

Il a été finalement décidé sur un vote de 21 pour et 5 contre de déférer le rapport au comité des finances.

Le rapport concernant l'annexion du Coteau St-Louis a été renvoyé à la prochaine séance.

Le débat le plus important de la séance commence lorsque l'ordre du jour est appelé. Il s'agit de l'adoption du rapport du comité des chemins sur les travaux du tramway électrique.

Dès que l'échevin Préfontaine eut proposé l'adoption du rapport, l'échevin Cunningham cria: "Next Meeting."

L'échevin Préfontaine—C'est bien, en ce cas je vais faire appeler le 67ème ordre du jour. "Pour autoriser la compagnie des chars urbains à mettre ses voies en opération pour le temps de l'Exposition, et je proposerai que le rapport reste sur la table.

Le Maire — Ce n'est pas dans l'ordre.

L'échevin Préfontaine — Je vous dis que c'est dans l'ordre.

Le Maire se lève courroucé et tenant à la main le livre qui renferme la charte de la cité. Il appelle le silence. Il ouvre le livre à la page qui définit les devoirs du maire et il lit le paragraphe qui le concerne: "Le maire aura la surveillance de tous les travaux, etc., etc." C'est la loi que je tiens à la main. Entendez-vous bien. Tant que je serai maire, la loi sera respectée. Vous avez commis des illégalités et moi je vous ramènerai à l'ordre.

L'échevin Préfontaine—Voici ma motion, M. le maire, voulez-vous la lire?

Le maire—Je ne la recevrai pas. Je connais mes devoirs.

L'échevin Préfontaine—Si vous les connaissez vous les oubliez souvent.

Il lit ensuite le procès-verbal de la séance du conseil où le contrat des chars à l'électricité a été donné. Il dit que depuis ce temps la compagnie des chars urbains a fait des améliorations importantes dans son service et qu'il serait importun de l'entraver dans ses travaux.

Le maire—Le règlement des chars à l'électricité dit explicitement que tous les travaux doivent être faits sous la direction du conseil de ville. Est-ce que le règlement a été observé? Le comité des chemins n'est pas le conseil et il n'avait pas le droit d'agir comme il a agi.

L'échevin Brunet dit qu'il a combattu le projet d'accorder le contrat à la compagnie des chars urbains, mais puisque le conseil s'est prononcé, mieux vaut laisser la compagnie presser les travaux et nous donner le plus vite possible un bon service.

Le maire—Si j'avais voulu m'en tenir aux privilèges et au droit que je possède comme maire, je n'aurais pas laissé poser un seul rail dans les rues et demain encore je puis envoyer le chef de police et ses hommes enlever ces rails.

Plusieurs voix — C'est un peu fort!

Le maire—Non, ce n'est pas trop fort, et le maire a le droit d'empêcher les illégalités comme le comité des chemins vient d'en commettre.

L'éch. Préfontaine—Non, vous ne le pouvez pas.

L'échevin Préfontaine—Lisez les procès-verbaux de la séance du 19 juillet et vous y verrez une résolution du conseil autorisant la compagnie à commencer ses travaux dans les 48 heures.

L'échevin Thompson—Il est faux de dire que nous avons un meilleur service de tramway. Il est pire que celui que nous avions auparavant. Hier, j'ai vu un char contenant 72 personnes. Rendu à un certain endroit un "transfer" a crié au conducteur: Passez 18. Il a fallu entasser les 18 passagers avec les autres. Je dis que le service est plus lent. Ce que vous faites aujourd'hui, M. le maire, est juste et vous avez le droit de le faire, mais vous auriez dû agir quelques semaines plus vite.

L'échevin Beausoleil—Quand le fameux règlement sera-t-il prêt?

Le maire—Il sera prêt jeudi; les échevins Rainville et Préfontaine le préparent.

L'échevin Préfontaine — Jamais; je ne suis pas ici pour préparer les règlements; cette besogne appartient aux officiers de la corporation.

Le Maire—Je ne m'opposerai plus à la continuation des travaux du tramway.

L'échevin Préfontaine — Puisque l'action de la compagnie est illégale nous devons l'empêcher de poser ses rails.

L'échevin Thompson — Les rails que l'on pose sur la rue Notre-Dame sont d'un mauvais modèle.

On discute ensuite l'opportunité de convoquer une séance pour jeudi ou lundi prochain afin de discuter le règlement qui sera alors imprimé.

Finalement la motion de l'échevin Préfontaine n'est pas mise aux voix. L'échevin Gauthier est élu maire suppléant et le conseil s'ajourne *sine die*.

Louis Cyr

La présentation de la médaille offerte par les citoyens de Montréal à M. Louis Cyr, l'homme le plus fort du monde, aura lieu mercredi soir, à 9 heures, au Parc Royal. Rendez-vous en foule pour acclamer le champion du monde. 232—3

Chez. N Archambault

seulement, coin des rues Ste Catherine et Sanguinet, vous pouvez acheter vos drogues à bon marché.
3 juin—m j s—jno

LES PERLES DE LA SANTE

GUERISSENT à coup sûr toutes les suppressions et les irrégularités et donnent une force nouvelle au système chez la femme. Très sûr. Usage mensuel.
"Elles m'ont délivrée d'une foule de douleurs et maladies."—Mde James Howard.
"Je ne pourrais m'en passer. Elles ont toujours un bon effet."—Mde C. A. Montpetier.
Prix $1. Six paquets pour $5. Envoyés par la poste sur réception du prix. Ecrivez pour obtenir des circulaires.
Adresse: Queen Medecine Co MONTREAL
Du Vieux Dr GORDON
En vente par B. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame, J. T. Lyons, coin des rues Craig et Bleury et L. A. Bernard, 1882 rue Ste Catherine, Montréal. m j s—(8)

COLONNE CARSLEY

FERMETURE
A
BONNE HEURE

Pour donner de la récréation

Afin de donner un peu plus de temps pour la récréation et reprendre des forces nos magasins seront fermés à 5.30 hrs p.m., durant le mois d'aout excepté les samedis, ils seront fermés à une heure chaque samedi.

S. CARSLEY

NEUF ET DEMI

Des centaines de pièces
D'INDIENNES ET SATEENS
de première classe, valant de 14c à 20 la verge.
Votre choix de cet assortiment cette semaine à
9½c la verge.
S. CARSLEY.

Venez: Immédiatement

et faites votre choix des Indiennes et Sateens de première classe. Valeur regulière de 14c à 20c. A vendre cette semaine à
9½ cents seulement
Magnifiques dessins et couleurs non changeantes.
S. CARSLEY.

Vente de Coupons cette Semaine

C'est notre grande semaine de la saison pour la vente des coupons. Cette semaine les coupons seront sacrifiés à des prix sans égard au prix coutant.
S. CARSLEY.

COUPONS
D'étoffes à robes d'été
Assortiment énorme

de coupons d'étoffes à robes d'été qui n'ont pas été vendus durant cette saison, nous les écoulerons aux prix du gros.
Coupons de Cordé Bedford
Coupons d'étoffe Malabar
Coupons de serges indigo
Coupons de serges pour places d'eau
Coupons de tweeds écossais
Coupons de mousseline de laine
Coupons de marchandises de fantaisie
Coupons de cachemires de couleur
Coupons de marchandises de deuil.
S. CARSLEY

ETOFFES A ROBES

Etoffes à robes, taches polka, 6½c
Etoffes à robes diagononal barre, 6½c
Etoffes à robes, effets en tweed, 6½c
Etoffes à robes de couleur unie, 6½c.

Lisez ceci
Un assortiment varié d'étoffes à robes d'été comprenant des DeBeiges tout laine, étoffes Meleta et effets en tweed, prix réduits à 8½c la verge.

Mousseline de laine
Assortiment spécial de mousselines de laine, 31 pouces de largeur, à écouler à 17½c la verge.
Coupons d'étoffes à robes chez
S. CARSLEY.

Etoffes à Robes
A MOITIE PRIX

Grand assortiment de tweeds écossais tout laine, tous les patrons et dessins convenables pour cadeaux et vêtements d'automne, prix réduits de $1.10 à 55c la verge.

Etoffes à Robes d'été
en tweeds et double largeur, très bons patrons, prix réduits à 12½c la verge.

Nun's Veilings
tout laine et double largeur, diverses nuances en gris et faon, 19c la verge.
Cordé Bedford barre, 32c la verge.
Cordé Bedford uni de couleur, 60c la verge.
Tous les patrons de robes sont offerts à grandes réductions ainsi que les coupons d'étoffes à robes chez
S. CARSLEY

Le Corset Bouclier Perle
est beaucoup apprécié est en vente chez
S. CARSLEY.

QUELQUES PERSONNES

ne s'emparent pas d'une chose nouvelle à moins d'être forcées de le faire. Un grand nombre de personnes n'ont pris le téléphone que lorsqu'elles ont été forcées par les exigences de leur commerce. Nous pensons qu'il y a des personnes qui aiment mieux avoir des rhumes, rhumatismes, la grippe, etc., plutôt que de se servir des vêtements Rigby, parce que ces vêtements sont nouveaux et qu'elles ont vécu jusqu'à présent sans s'en servir.
Ne ruinez pas votre santé, procurez-vous immédiatement des vêtements Rigby.

S. CARSLEY
1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1175, 1777, 1779
RUE NOTRE-DAME
MONTREAL.

COLONIAL HOUSE

DEPARTEMENT DE MEUBLES

Ameublements de salon
Ameublements de bibliothèque
Ameublements de chambre à coucher
Ameublements de salle à manger

Les dessins Louis Quatorze, Quinze et Seize sont toujours en vogue. Nous avons un assortiment varié de ces Meubles en Acajou, Chêne, Erable Piqué et Merisier Frisé.

NOTRE ASSORTIMENT COMPREND DES MEUBLES
------ DE TOUTES SORTES ------

Meubles bourrés, Matelas en crin, Oreillers en plume. Tous ces articles de ménage sont exposés en vente.

HENRY MORGAN & CIE
CARRE PHILIPPE

TOUS LES ELEMENTS DU BŒUF
de première qualité qui forment la chair et donnent des forces sont fournis par le

:- JOHNSTON'S × FLUID × BEEF -:

C'est une nourriture de grande valeur pour les malades; c'est un breuvage qui stimule et donne des forces.
-:- Il est nutritif, agréable au gout et facile à digérer. -:-
9,11,13—h

HAUT TEMOIGNAGE

EAU MINERALE St-LEON

MESSIEURS,
Je prend plaisir à déclarer que depuis que je suis à Québec, j'ai fait usage de l'Eau Minérale St Léon, avec beaucoup d'efficacité, pour les douleurs rhumatismales et l'indigestion, dont il m'est arrivé de souffrir depuis plusieurs années. J'ai aussi fait usage de plusieurs autres sortes de médicaments mais sans obtenir de résultat. Je continue encore l'usage de votre eau renommée que je recommande beaucoup à ceux qui auraient à souffrir de mêmes maladies.
THEODORE W. DOWNS,
Consul des Etats-Unis, Québec.

Cette eau merveilleuse est en vente au prix de vingt-cinq centins la gallon, par les principaux pharmaciens et épiciers, et en gros et en détail par la

ST LEON WATER COMPANY
NO 54 CARRÉ VICTORIA, Montréal.
Téléphone 1432. Branches: 130 St Laurent et 1432 Notre-Dame.
N.B.—Nos seuls embouteilleurs sont MM. C. Robillard & Cie, 27 rue St André. 206—1

MAL DE DENTS! Radicalement Guéri en 2 minutes
Par le Remède Merveilleux "NERVOL"
—— Une seule application à l'extérieur suffit. ——
GUERIT AUSSI LA NEVRALGIE ET LE MAL DE TETE
En vente chez tous les pharmaciens, 25c la bouteille
JOHN T. LYONS, Coin des Rues Bleury et Craig
Expédié par la poste sur réception du prix. m—jno

Eau de Mélisse des Carmes
BOYER
Seul Successeur des Carmes
PARIS — *14, Rue de l'Abbaye, 14* — PARIS

CONTRE:
Apoplexie | Mal de Mer
Choléra | Vapeurs
Indigestions | Défaillances
Fièvre jaune
Voir le Prospectus dans lequel chaque Flacon doit être enveloppé.
exiger l'étiquette blanche et noire que doivent porter les flacons de toute dimension.
DÉPOTS DANS TOUTES LES PHARMACIES DU Monde entier.

Se méfier de la Contrefaçon
et exiger la Signature de
G. Boyer

CORRESPONDANCE

Le bureau de santé et l'ingénieur sanitaire

Depuis quelque temps certains journaux s'évertuent à critiquer le bureau de santé et le conseil parce qu'on ne procède pas immédiatement à la nomination du candidat choisi par le sous-comité à la position d'ingénieur sanitaire.

D'abord la recommandation du sous-comité, est-elle bien celle de personnes compétentes à décider si tel ou tel individu est qualifié à remplir les charges de cette position. C'est sans s'y tromper une recommandation qui n'est pas judicieuse. On y recommande un individu dont toute la qualification semble être la possession d'un diplôme. On sait à quoi s'en tenir quelquefois à ces diplômés. Où est le *diplôme d'ingénieur sanitaire*, voire même celui décerné par l'éminentissime sous-comité du bureau de santé.

Les bases sur lesquelles telle qualification doit reposer sont-elles bien celles suggérées par les hommes de science, ou bien sont-elles celles posées par un sous-comité dont le plus capable n'a pas certificat d'infaillibilité.

Le choix d'un homme entre les mains duquel on doit mettre la vie de toute notre population est une chose excessivement sérieuse. D'ailleurs nous en sommes rendus au point où les citoyens ne *doivent pas* permettre que l'on fasse des expériences et des études sanitaires aux dépens de la municipalité.

En 1885, lors de la picote, il n'y avait pas d'ingénieur sanitaire. Le médecin de la cité a été le chef qui a combattu ce fléau, et il a réussi en quelques mois à faire disparaître cette maladie terrible.

Le médecin officier de santé est-il donc plus incompétent qu'il ne l'était alors.

C'est à lui que le bureau d'hygiène devrait s'adresser pour prendre ses conseils, et lui donner le pouvoir nécessaire pour se préparer à repousser le terrible visiteur qui nous menace.

C'est le médecin de la cité qui devrait avoir la direction de son département.

D'ailleurs le président du comité de santé, homme éminemment capable et compétent, doit savoir ce qu'il faut pour la bonne direction de son département, quant aux autres membres de son comité il n'y en a pas un seul qui peut prescrire le moindre remède à un mal, et ils peuvent encore bien moins juger en génie sanitaire.

Le médecin officier de santé est compétent ou, il ne l'est pas. S'il est compétent, pourquoi lui adjoindre un ingénieur sanitaire, c'est lui qui doit diriger son département. S'il n'est pas compétent, quelle sera l'utilité d'un ingénieur diplômé connaissant mieux la coupe d'une tranchée que le génie sanitaire. Si on a besoin de quelqu'un pour remplacer le défunt Radford, il nous semble qu'il y en a assez dans le département actuellement qui peuvent faire l'ouvrage.

Si on veut un homme de l'art, que l'on vote un montant de salaire suffisant pour attirer le talent et les connaissances. Il doit y avoir une fin au système de payer les erreurs des ingénieurs de la cité et cela ne doit pas se continuer au point de payer par la vie de nos citoyens celles d'hommes incompétents au service du département d'hygiène. Donc en garde, messieurs les échevins, vaut mieux employer ce qui est reconnu capable, plutôt que de faire des essais.

La picote nous a ravagés en 1885, elle a été combattue, et controlée par le médecin officier de santé actuel, aidé tel qu'il devait l'être, pourquoi serait-il plus incapable qu'alors ?

Si le choléra a à venir, la nomination d'un jeune apprenti en génie sanitaire ne l'empêchera pas d'arriver.

Un peu plus de confiance dans les officiers actuels et cela ira mieux.

JUSTICE AU MÉRITE.

L'exposition de Chicago

Le commissaire de la province de Québec à l'exposition de Chicago, M. McIntosh, vient d'adresser au public une circulaire dont nous extrayons les renseignements qui suivent :

Les personnes qui désirent exposer devront transmettre leur application au commissaire avant le premier octobre prochain, afin de donner aux experts qu'il nommera le temps nécessaire pour faire le choix des articles qui seront expédiés.

ANIMAUX

Le coût de l'entretien des animaux sera payé par le gouvernement.

Comme le nombre d'entrées réservé pour cette province est limité, je serais heureux de connaître les personnes qui désirent exposer des animaux afin que l'on puisse procéder au choix des meilleurs spécimens pour chaque race.

Les exposants pourront s'ils désirent, envoyer leurs gardiens avec leurs troupeaux, mais ce n'est pas nécessaire, vû que le gouvernement aura des gardiens très compétents préposés aux soins des animaux. Les animaux qui seront détenus en Quarantaine y seront entretenus a x frais du gouvernement.

Le transport ainsi que la garde ou le soin de tout animal ou objet exposé à Chicago seront payés par le gouvernement pourvu que ces animaux ou objets soient de ceux choisis ou autorisés par le commissaire.

On devra se rappeler ce qui suit :

Les chevaux et bêtes à cornes seront exposés du 21 août au 21 septembre 1893.

Moutons et porcs, du 25 septembre au 14 octobre 1893.

Volailles et pigeons, du 15 au 20 octobre 1893.

Chiens, du 12 au 17 juin 1893.

L'âge que l'on enregistrera pour chaque cheval ou chaque bête à cornes sera celui qu'il (ou qu'elle) aura atteint le 11 septembre 1893.

L'âge que l'on enregistrera pour les animaux gras sera celui qu'ils auront atteint le 16 octobre 1893.

GRAIN

Les grains destinés à l'Exposition devront être envoyés dans des sacs pour être placés dans des vaisseaux fournis par le gouvernement. On ne recevra pas plus qu'un demi boisseau et pas moins que cinq livres.

Il n'y aura aucun honoraire à payer dans n'importe quel département. Toutes les personnes désirant exposer devront se mettre en communication avec le commissaire, qui leur enverra des formes d'entrée et leur fournira toutes les informations dont elles pourront avoir besoin.

AVERTISSEMENT. — Demandez à votre pharmacien la **Gomme de Gibbons** pour guérir le mal de dents. Ne prenez pas de substitut.

LES TROIS VŒUX

Il y avait une fois un sage empereur qui avait rendu la loi suivante : A tout étranger qui venait à la cour on servait un poisson frit ; les valets observaient avec soin le nouveau venu, et si, après avoir mangé le poisson jusqu'à l'arête, il le retournait pour manger l'autre côté, aussitôt on saisissait le coupable de ce crime inouï, et trois jours après il était pendu. Mais par une grâce tout impériale, chaque jour le condamné pouvait former un vœu, et pourvu qu'il ne demandât pas la vie, ce vœu était aussitôt exaucé.

Il y avait eu déjà plus d'une victime de ce caprice royal, lorsqu'un jour se présenta à la cour un comte suivi de son jeune fils.

Aux deux nobles hôtes on fit le meilleur accueil, et, suivant la loi de l'empereur, on leur servit, au milieu du repas, un beau poisson frit. Le père et le fils y goûtèrent du meilleur appétit, et, après en avoir mangé jusqu'à l'arrête, le comte retourna le poisson fatal.

Saisi aussitôt par les valets, il fut traîné aux pieds de l'empereur, qui ordonna de le mettre en prison. Cela causa une telle douleur au jeune fils du comte qu'il supplia l'empereur de le faire mourir au lieu de son père, et comme l'empereur n'était pas un méchant homme et que peu lui importait qui fût pendu pourvu qu'il y eût un pendu, il accepta l'échange, fit délivrer le père et jeter le fils en prison.

Une fois dans son cachot, le jeune homme dit à ses geôliers :

" Vous savez qu'avant de mourir j'ai le droit de former trois vœux. Allez donc trouver l'empereur et dites-lui qu'il m'envoie de suite sa fille et un prêtre pour nous marier."

Qui fut surpris de cette demande insolente ? ce fut l'empereur. Mais quoi ! un souverain n'a que sa parole et ne peut guère violer la loi qu'il a faite. Sa fille d'ailleurs se résignait à ce mariage de trois jours et en bon père l'empereur y consentit.

Le second jour, le prisonnier fit demander à l'empereur de lui envoyer son trésor. La demande n'était guère moins indiscrète que celle de la veille ; mais que peut-on refuser à celui qu'on va pendre le lendemain ? L'empereur envoya donc et son argent et ses bijoux, que le jeune homme se mit aussitôt à partager entre tous les courtisans, et comme en ce temps-là il y avait à la cour des gens qui avaient la faiblesse d'aimer l'argent, on commença à s'intéresser à ce pauvre jeune homme si bien élevé.

Le troisième jour l'empereur, qui avait mal dormi, se rendit lui-même auprès du condamné :

—Ça, dit-il, dépêche-toi de m'exprimer ton troisième vœu, et une une fois exaucé, qu'on te pende haut et court, car je commence à être un peu las de tes exigences.

—Sire, dit le jeune homme, je ne demande plus à Votre Majesté qu'une dernière grâce, après quoi je mourrai content. C'est de faire crever les yeux à tous ceux qui ont vu mon père retourner le poisson.

—Très bien, dit l'empereur ; ta demande est naturelle et vient d'un bon cœur. Sur ce qu'on saisisse le majordome.

—Moi, sire ! s'écrie le majordome, je n'ai rien vu ; c'est l'échanson.

—Qu'on saisisse l'échanson, dit le roi, et qu'on lui crève les yeux.

Mais l'échanson déclara en pleurant qu'il n'avait rien vu ; il renvoya au bouteillier qui renvoya au sommelier, qui renvoya au pannetier, qui renvoya au premier valet, qui renvoya au second, qui renvoya au troisième ; bref, personne n'avait rien vu.

—Mon père, dit la princesse, je m'adresse à vous comme à un nouveau Salomon. Si personne n'a rien vu, le comte n'est pas coupable, et mon mari est innocent.

L'empereur fronça le sourcil et aussitôt la cour se mit à murmurer ; il sourit et aussitôt toutes les bouches s'ouvrirent.

—Soit, dit-il, qu'il vive ce bel innocent ! J'en ai fait pendre plus d'un qui n'en avait pas fait davantage. Mais enfin s'il n'est pas pendu, il est marié : justice est faite.

ED. LABOULAYE.

Sommaire du "Monde Illustré" de cette semaine

TEXTE—Entre-Nous par Léon Ledieu—Les troubles de Cœur d'Alène—Les hommes de 1837-38 : M. F. B. Lafleur, par Jules St-Elme—Mourir à dix-sept ans, par Pedro—Carnet du *Monde Illustré*, par J. St-E.—Poésie : Dieu dans l'amour, par Albert Ferland — Nouvelle canadienne : La terre paternelle (suite), par Joseph-Patrice Lacombe—La carabine, par Paul Calmet—Propos du docteur—Prime du mois de juillet—Eruption du volcan Etna (avec gravures) par J. St-E.—Galerie canadienne : L'honorable M. Barthélemy Joliette, par J. St-E.—L'amour d'une fleur, par Mathias Filion—L'industrie du sucre de betterave—Carnet de la cuisinière—Nouvelles à la main—Choses et autres—Feuilletons : La Belle Ténébreuse (suite), par Jules Mary ; Mlle de Kerven (suite), par Xavier de Montépin—Jeux d'esprit et de combinaison : Problèmes de Dames et d'Echecs.

GRAVURES—Portraits : Feu l'honorable Barthélemy Joliette, fondateur de la ville de Joliette ; Les hommes de de 1837-38 : M. F. B. Lafleur—Les troubles aux mines de Cœur d'Alène (Etats-Unis ; Combat entre unionistes et non-unionistes ; Wallace, centre de la région minière : Les grévistes font sauter un moulin en y dirigeant un char chargé de dynamite—La fabrication du sucre de betterave en Canada : L'usine de Farnham ; L'usine de Berthier—Portraits : M. le baron Sellières, président du syndicat français ; M. A. Musy, directeur-gérant ; M. J. Bourbonnière, comptable.

Abonnement : 1 an	$3.00
" 8 mois	2.00
" 4 mois	1.00

Payable d'avance.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande.

BERTHIAUME & SABOURIN,
40, Place Jacques Cartier,
Montréal.

Les Brantz Sisters au Parc Sohmer

(APRÈS-MIDI ET SOIR)

Deux sœurs : une fait des contorsions sur un piédestal de 15 pieds de hauteur, dont le sommet n'a que 4 pouces de diamètre ; les difficultés et tous les exercices dangereux qu'elle exécute laissent bien loin en arrière tous les acrobates et contorsionistes qui sont venus à Montréal ; — l'autre est une danseuse sur la corde, qui fait des prodiges d'équilibre, et qui a toute la grâce et l'élégance des premières danseuses de ballets. Ne manquez pas d'aller les voir ; elles sont extraordinaires. 232—6

LE BARREAU

Pratique illégale de la profession d'avocat

Les avocats justement jaloux de leurs priviléges, commencent à s'émouvoir sérieusement de l'intervention de personnes étrangères à la profession légale dans la conduite des causes en expropriation.

Le nombre de ceux qui, n'étant pas avocats, entrent en marché avec les propriétaires et se chargent de mener leurs causes à bonne fin, moyennant une somme déterminée, est devenu alarmant. Aussi le syndic du Barreau, M. Globensky, a-t-il décidé, de demander au conseil l'autorisation nécessaire à l'adoption de procédures judiciaires pour mettre fin à cet abus.

M. Globensky interrogé sur le cours qu'il entend suivre à dit à un de nos reporters :

" Oui, j'entends faire cesser cet empiètement sur des droits et des privilèges acquis après tant d'années d'études et tant de sacrifices pécuniaires. La profession d'avocat est assez encombrée par ceux qui ont le droit de l'exercer sans qu'il soit permis à des étrangers de l'envahir et d'enlever à ses membres les honoraires qui leur sont naturellement destinés."

—Y a-t-il une loi à ce sujet ? Oui. Elle est écrite dans les statuts de la province de Québec 54 Vict. ch. 32, et se lit comme suit :

" Aucune personne qui n'est pas " porteur d'un diplôme d'avocat, " ne peut agir comme tel, assumer " ou prendre le titre d'avocat, sol- " liciteur et avoué ou prétendre " faire des actes en cette qualité ou " en tout autre titre comportant " une interprétation semblable, soit " seul, soit conjointement avec " quelque membre de la profession " légale, etc, etc."

—Quelle est la pénalité pour cette infraction et par qui peut-elle être réclamée ?

—La pénalité est de $50. Elle peut être recouvrée à la poursuite du conseil du Barreau ou de toute autre personne. A défaut de meubles suffisants pour payer le montant du jugement, l'emprisonnement est prononcé contre le coupable.

—Entendez-vous poursuivre immédiatement ?

—Cela dépendra de la décision du conseil. Quant à moi, je crois qu'un avis public devrait être donné d'abord. Car il se peut que les personnes en question se croient en droit, dans l'ignorance de la loi, d'agir comme elles le font. Mais si cet avis ne suffisait pas pour mettre fin à leur usurpation de nos droits, j'appliquerais la loi sans merci ni trêve. La profession d'avocat doit, comme toutes les autres, être protégée, et je verrai, comme c'est mon devoir de le faire, à ce que les privilèges qui lui sont accordés par la loi soient respectés.

Condoléances, C. O. F.

A une session spéciale de l'Ordre des Forestiers Catholiques, Cour St Joseph, No 170, tenue le 30 juillet dernier, au lieu ordinaire des séances de l'Ordre, il est proposé par Frère Napoléon Courtemanche, secondé par Frère Auguste Ulric :

Que cette Cour a appris avec douleur la perte d'un de ses membres, dans la personne de Moïse Chabot, décédé le 29 du courant, à l'âge de 42 ans, et que nos plus sincères condoléances soient offertes à la famille du défunt ;

Proposé par Frère F. X. Audette, secondé par Auguste Ulric :

Que la Cour assiste en corps aux funérailles du défunt et que copies des présentes soient transmises à la famille.

Adopté.

SAMUEL DUMAINE,
Chef Ranger.
JOSEPH TRUDEAU,
Secrétaire.

A ceux qui fument la pipe

Vous pouvez être satisfaits des marques de tabacs dont vous avez fait usage depuis des années. Nous admettons que vous êtes satisfaits. Mais comme il y a toujours moyen de faire des améliorations, nous vous demandons d'essayer notre "*Old Chum Plug*", ou tabac à fumer haché, et nous pensons que vous serez satisfaits. Dans tous les cas, un essai ne vous fera aucun mal. Ne retardez pas, achetez de suite. 223--jno.

—Les Pilules de Vallet, si efficaces contre l'anémie, la chlorose, les pâles couleurs, se prennent au moment des repas ; on commence par une à chaque repas et on peut augmenter jusqu'à 8 ou 10 par jour.

De même que la plupart des bons médicaments, les pilules de Vallet ont été contrefaites ou imitées. Toute personne qui veut avoir de véritables pilules de Vallet doit s'assurer des caractères qui permettent de les reconnaître.

" Les véritables Pilules de Vallet sont blanches et non argentées, et sur chaque pilule, le *nom Vallet est imprimé en noir*."

Ces pilules ne sont vendues qu'en flacons portant la signature *Vallet* et scellés à chaque bout d'un cachet imprimé en quatre couleurs.

Bourse de Montréal

MM. Meredith & O'Brien, rue St Sacrement nous fournissent le rapport suivant, à midi

STOCK.	Derniers six mois.—p.c.	Vendeurs. p.c.	Acheteurs. p.c.
Montréal	5	225½	225¼
Ontario	3½	......	119¾
British North America	3½	......	......
Du Peuple	3	113	109
Molson	5	175	165
Toronto	5	......	240
Jacques-Cartier	3½	......	......
Marchand	3½	162½	160
Eastern Townships	3½	......	......
Québec	3½	......	123½
Nationale	3	......	......
Union, xd	3	......	94
Commerce	3½	147	145½
Dominion	5 & 1	......	......
Hamilton	4	......	......
Ville Marie	3½	......	......
Standard	4	......	......
Imperial	4 & 1	......	......
Hochelaga	3	......	......
Commercial of Man	3½	......	......
Intercolonial Coal	......	......	......
Montreal Tel. Co	2q	145½	145
Commercial Cable Co	1¼q	160¾	160½
Northwest Land	......	......	......
Rich. & Ont. Nav. Co	......	75	73½
Montreal Street Ry	4	230½	229½
do	4	14	13½
Montréal Gas Co	6	207½	205½
do 55 p.c. payé	6	33¾	33
Canadian Pacific Ry	2½	......	......
Grand Tronc ler pref	......	......	......
Mal. Cordage Co	2½q	......	......
Canada Cotton Bonds	......	......	......
Montreal Cott. Co	1¼q	130	125½
Stormont Cotton Co	......	......	......
Merchants Mfg	......	......	......
Dominion Cotton Co	2½q	200	190
Mont'l Loan & Mort	3	......	......
Guarantee Co of N A	3	......	......
Nigger Bonds	......	......	......
Nigger Stock	3	......	......
Bell Telephone	1¾q	165	160
Royal Electric Light	2 q	175	......
Dominion 4 p.c. stock	......	......	......
Montreal 4 p.c. stock	......	......	......
Intercolonial Coal,	......	......	......
C Pac Land grant 5s	......	......	......
Canada Central 6s	......	......	......
Champlain et St L, 6s	......	......	......
Canada Cotton, 6s	......	......	......
Montreal Cotton, 6s	......	......	......
Dominion Cotton, 6s	......	......	......
Harbor, 4s	......	......	......

MARCHE DE DETAIL

Montréal, 9 Août, 1892

Produits de la laiterie

Article	De		A
Beurre marqué, par lb	0 22	à	0 25
Miel, par lb	0 12	à	13½
Crêmerie	0 23	à	0 25
Bon beurre	0 22	à	0 24
Fromage	0 12	à	0 00
Œufs frais pondus	0 18	à	0 20
Œufs frais	0 13	à	0 15
Sucre d'érable, par lb	0 08	à	0 00
Sirop d'érable	0 70	à	0 90

Fruits

Article	De		A
Raisin bleu, par lb	0 10	à	0 12
Poires, le panier	1 25	à	1 75
Pêches, la boîte	2 50	à	0 00
Pommes, par baril	4 00	à	5 00
Citrons, par doz	0 20	à	0 25
Bananes, par douz	0 20	à	0 25
Oranges Messine, par douz	0 00	à	0 00
Ananas, chaque	0 25	à	0 30
Citrons, la boite	3 00	à	4 50
Bananes par régime de	1 50	à	2 00
Oranges Messines, boite de 200	5 00	à	5 50
Cocos, le 100	4 00	à	5 00
Cocos, chaque,	0 04	à	0 10

Viandes

Article	De		A
Bœuf, 1ère classe, lb	0 12½	à	0 15
do commun, do	0 05	à	0 10
Mouton, par lb	0 10	à	0 12
Mouton, commun, par lb	0 05	à	0 08
Agneau par lb	0 08	à	0 15
Lard, par lb	0 09	à	0 10
Bacon, par lb	0 10	à	0 11
Porc on vert, par 100 lbs	7 00	à	7 50
Jambon, par lb	0 12	à	0 00
Veau, lb	0 05	à	0 15

Légumes

Article	De		A
Choux par douzaine	$0 20	à	$0 30
Laitues, par douzaine	0 10	à	0 15
Navets, par doz	0 15	à	0 00
Carottes, par doz	0 10	à	0 15
Patates, par sac	0 50	à	0 60
Oignons, par paquets	0 05	à	0 10
Betterave, par doz	0 20	à	0 00
Choux fleur, chaque	0 05	à	0 10
Concombre, par doz	0 05	à	0 10
Tomates par doz	0 20	à	0 30
Oignons en boite	2 00	à	0 00
Radis, 12 paquets	0 15	à	0 20

Basse-Cour

Article	De		A
Cailles, par doz	2 75	à	0 00
Pluviers des champs, par doz	2 75	à	3 00
Poulets du printemps, moyens	0 40	à	0 50
Poules	0 70	à	1 00
Dindes, mères	0 85	à	1 05
Dindons	1 25	à	1 70
Cuisses de Grenouilles, lb	0 25	à	0 00
Oies	0 75	à	1 00
Oiseaux de neige, doz	0 25	à	0 00
Pigeons	0 25	à	0 30

Canards

Article	De		A
Canard	0 70	à	0 00
Cannetons	0 80	à	1 00

Poissons

Article	De		A
Doré	0 12	à	0 15
Haddock, par lb	0 05	à	0 06
Bullheads, par lb	0 08	à	0 10
Poisson blanc, par lb	0 08	à	0 10
Morue, par lb	0 04	à	0 05
Morue sèche, par lb	0 06	à	0 07
Truite, par lb	0 08	à	0 10
Saumon d'en bas	0 18	à	0 20
Flottant	0 15	à	0 00
Brochet, par lb	0 08	à	0 00
Esturgeon	0 06	à	0 98
Thon, par lb	0 12½	à	0 15

Farines

Article	De		A
Farine, par 100 lbs	1 75	à	2 50
Farine de sarrazin	1 60	à	1 75
Farine d'avoine	2 00	à	2 25
Farine de maïs	1 50	à	1 60
Moulée	1 00	à	1 30
Son	0 80	à	0 85

Grains

Article	De		A
Blé roux d'hiver du Canada	1 00	à	1 10
Avoine, par sac	0 70	à	0 80
Pois, par minot	0 75	à	0 80
Fèves, par minot	1 25	à	1 50
Sarrazin, par sac	1 00	à	1 10
Maïs, par minot	0 70	à	0 00
Graines de lin, par minot	1 25	à	0 00
Seigle	0 80	à	0 85
Orge	0 50	à	0 60

COLLEGE DE ST-LAURENT

La rentrée des élèves aura lieu le 6 Sept. Cours commercial et classique en français et en anglais.

G. A. DION, C.S.C.
223—jno Supérieur.

'EL PADRE'

Reina Victoria

223—jno

ANNONCE IMPORTANTE DE

John Murphy & Cie

Département des gants

Nous venons de faire d'autres grandes réductions dans ce département pour la vente à bon marché du mois d'août.

Lignes nouvelles, prix spéciaux, pour dames

Gants manchette, en fil, à 25c.
Gants manchette, en fil fini en kid, à 40c.
Gants Jersey, longueur 6 boutons, à 15c.
Gants en kid fin, 4 boutons, couleurs nouvelles et noires, le choix, 75c.
Gants manchette en kid, $1.
Une ligne de bons gants en kid, couleur foncée, 4 boutons, 25c.

JOHN MURPHY & CIE.

Bas en coton, rayés, haute fantaisie, 3 paires pour 80c.
Bas en cachemire noir, 18c.
Bas en cachemire noir, 23c.
Demandez à voir cette ligne de bas en cachemire noir à 50c la paire ; la meilleure valeur du marché.

JOHN MURPHY & CIE.

Pour messieurs

Nous offrons un stock entier de cravates en soie et satin dans les derniers goûts, patrons nouveaux et un bon choix de formes. Prix de 25c à 80c et réduits à 25c chaque.

JOHN MURPHY & CIE.

Pour messieurs

Collets et manchettes en toile, mouchoirs en toile de toutes qualités, collets et manchettes en celluloid, chemises non repassées, depuis 47c ; chemises fines, bonne qualité, 67c ; chemises de couleur avec collets et manchettes, seulement 89c, chez

JOHN MURPHY & CIE.

Pour messieurs

Habits et pantalons en flanelle blanche, habits et vestes en flanelle marine, habits en flanelle tennis, habits en tweed léger, habits en toile, habits en drille blanc. Une foule d'autres habits d'été et tous à des prix excessivement bas.

John Murphy & Cie

1781 et 1783 rue Notre-Dame, coin de la rue Saint Pierre.

Conditions : argent comptant et un seul prix.

TELEPHONE : 2193

"EL PADRE"

PINS

223—jno

CORIZA-NEVRALGIES-MIGRAINE

guérison immédiate par la

NASALINE GLAIZE

20 ans de succès.

Dépositaires à Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.

Nouvelles Marchandises D'AUTOMNE

1 caisse cachemire noir à 20c la verge.
1 caisse cachemire de couleur à 75c la verge.
1 caisse cachemire de couleur à 50c la verge.
1 caisse cachemire noir à 50c la verge.
1 caisse cachemire noir à 60c la verge.
1 caisse cachemire noir à 75c la verge.
1 caisse cachemire noir à 90c la verge.
1 caisse drap de dames, double, 20c la verge.
1 caisse toile à nappes, à partir de 12½c.
1 caisse de flanelle grise tout laine à partir de 15c.
1 caisse de mousseline d'art à rideaux, 10c.
1 caisse de toile à essuie-mains à partir de 5c.
1 caisse de coton à drap, double, 20c.
1 caisse de laine à tricoter à partir de 35c.
1 caisse de flanelle rouge à partir de 10c.
1 caisse de toile cirée, la meilleure, 25c.
1 caisse de doublures à corsages à partir de 8c.
1 caisse de doublures à jupes à partir de 5c.
1 caisse de chaussons tout laine à partir de 15c.
1 caisse de bas en cachemire, 25c, 35c et 50c la paire.

Plusieurs caisses de corps et caleçons, de chemises grises et bleu-marin etc.

J. S. FLYNN

28 Carré Chaboillez

231—7

ARTICLES

—:o: DE :o:—

MENAGE

Vous pouvez aller de magasins en magasins pour acheter vos articles de ménage ; mais vous ne devez avoir aucune anxiété quant à l'achat de ces articles ; toutes les personnes qui ont besoin d'articles de ménage, ameublements de salon, de chambres à coucher, de salle à manger, poêles, vaisselle, rideaux, paillassons, etc, devraient venir nous voir. Ce n'est pas une supposition mais une certitude. Elles savent que ces marchandises sont en abondance dans notre magasin et elles devraient profiter des prix réduits auxquels nous les offrons.

METROPOLITAN Mfg. Co.

Marchands de meubles

1678 et 1680

RUE NOTRE-DAME

151—jno

MUSIQUE NOUVELLE

Bleu d'Azur, par Hecker ; nous offrons maintenant ce morceau à moitié prix, viz 25c ; aussi, Summer Zephyrs, valse par l'auteur des valses Vera, Ilma, etc., 10c ; aussi à moitié prix, la magnifique danse Hongroise (La Zingana), par Carl Bohm, 25c ; aussi la magnifique schottische militaire " I had $15 in my inside pocket," 10c ; Nouvelles éditions de nos fameuses valses "Senator, par Benedict, 20c Ta-ra-ra-boom, morceaux divers, 50c ; et en musique à bon marché, 10c : Darkies, Dream, 10c ; Darkies, Jubilee, 10c, Silver King, Jersey, 10c ; Pretty Pond Lilies, morceau facile par Grobe 10c, le extra par la poste. W. STREET, 29 rue Bleury. 199—mjs-jno

Enseignement de la Coupe aux Dames

Mme le professeur Baron annonce respectueusement aux dames Montréalaises qu'elle a ouvert au No 1399 rue Ontario, 2me porte. Est de la rue St Hubert, une école de coupe et de couture où sera enseigné le système de Mme Kellog. On sait que cette dame a obtenu à l'exposition universelle de Paris, le grand prix et médaille d'or pour son système, reconnu le plus simple et le plus sûr en usage. En huit jours de leçons, toute dame peut tailler à perfection ses manteaux, robes, d'après ce système qui consiste dans le maniement d'un outillage. Une visite est sollicitée et satisfaction garantie. —m s

AUX DAMES

Diplomées à l'Académie de Coupe de Robes de Dame E. L. Ethier, 88 St-Denis à l'examen du mois de juillet 1892.

Dame M. J. Drouin, St-Benoit, Que.
Delle Anysie Raymond, Huntingdon, Que.
Delle Régina Bissonnette, Plantagenet, Que
Delle Alice Siou, Lorette, Que.
Delle Pomala Moisan, Montréal, Que.
Delle Marie L. Lajoie, St-Henri, Que.
Delle Amélie A. Chabot, Montréal, Que.
Dame M. J. Drouin, St-Hypolite, Que.

CERTIFICAT.—Je soussignée certifie que j'ai appris le système de coupe de robe de Mme Ethier en cinq (5) heures de temps, et aujourd'hui je coupe à la perfection.

Delle ALEXINA DAOUST,
Ile Perrot, P.Q.
77—mjs—jno Téléphone 6057.

J. & P. BRUNET

Cote des Neiges, Montréal

Importateurs et manufacturiers de

Monuments, tombes, charniers, Poteaux, copings et toutes sortes d'ouvrages de cimetières

Réparations en tous genres à des prix très modérés. Résidence privée : J. Brunet, Cote des Neiges, téléphone **4666**.

Les communications par téléphone avec Montréal sont gratuites. 216—jno

A. B. BROSSEAU — J. B. TREMBLAY
Tel. Bell 7347 — Ci-devant chez J. Paquette

BROSSEAU ET TREMBLAY

Manufacturiers de

Portes, Chassis, Jalousies, Tournage

DECOUPAGE, REPARAGE

Et tout ouvrage en bois à des prix modérés

Nos 613 A 617 rue Dorchester

Coin Dorchester et St-Philippe, Montréal

137—m j s—jno

PIERRE HAMELIN

manufacture de tournage, découpage, moulage. Toujours en mains un assortiment de moulures, cadres, plinthes, etc, Autels, chaires, décoration d'église, sur bois. Aussi tout ouvrage en plâtre, cintres, chapiteaux, moulures, etc. **41a rue St André, Montréal**, Téléphone Bell 6633 1m M j v-b-jno

LE RIZ COMME NUTRITIF

Pour l'ouvrier donne de la force

Pour l'homme d'affaires, c'est un stimulant des nerfs et du cerveau.

Pour l'épicurien il constitue un plat délicieux, quand il est preparé d'après la méthode fournie par la

Mount Royal Milling & Manuf. Co

MONTREAL

227—mjs—jno

Remède contre le choléra

SI VOUS AVEZ

de vieux meubles et des tapis rongés par les mites et les vers, debarrassez-vous en immédiatement et achetez-en des neufs par paiements à la semaine. Nous vous offrons des meubles payables à la semaine et au prix les plus bas.

PRINCE Mfg. Co.
129—1s 60 et 62 Carré Victoria.

ETABLIE EN 1867

L. W. TELMOSSE & CIE

(Successeurs de Gaucher & Telmosse)

Importateurs d'épiceries, vins, liqueurs conserves alimentaires, etc.

242, 244 et 246 rue St-Paul, 87 et 89 rue des Commissaires, Montréal

126—jno

LE PATRON FASHIONABLE

Pour Bracelets est le

BRACELET A CHAINETTE EN OR

Courbé ou lingots de fantaisie, unis ou enchassés

Aussi orné de diamants, diamants et saphyrs, perles, etc.,

$9.00 à $125.00

Très grande variété valant de $10.00 à $20.00.

HENRY BIRKS & CIE

235 et 237 Rue St-Jacques

(3)

Montres, Horloges, Bijouterie, Cadeaux de Noces

Argenterie, cuillers et fourchettes, couteaux de table de Rodgers, $4.50 et plus la doz. etc., etc. Nouvelles marchandises Prix très bas.

WATSON & DICKSON

1791 rue Notre-Dame
Coin de la rue St Pierre
(Ci-devant 53 St Sulpice) 225-mjs

GARTH & CIE

FABRICANTS

536 à 542--Rue Craig--536 à 542

MONTREAL

Venez et examinez notre nouvel assortiment de nos nouveaux appareils pour le

GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

CHANDELIERS,
TASSEAUX,
LAMPES,
GLOBES, etc, etc.

Nous avons un assortiment complet de ces marchandises et les prix sont à la portée de tous. 141—mjs—jno

Célèbre Onguent du Père Ancé

En vente dans toutes les pharmacies et épiceries. Dépôt général chez le propriétaire

A. DUGAL, Pharmacien, 1399 rue Ste Catherine, Montréal 151-jno

ROLES

DES

TAXES D'EAU

ET

TAXES PERSONNELLES

AVIS public est par le présent donné que les évaluateurs soussignés de la cité de Montréal, ont complété les rôles pour les taxes d'eau et taxes personnelles pour tous les quartiers de la ville et qu'ils les ont déposés en leur bureau, à l'Hôtel-de-Ville, où ils peuvent être vus et examinés par toutes personnes intéressées jusqu'à MARDI, le SEIZE d'AOUT courant, et que les dits évaluateurs s'assembleront en leur bureau, de dix heures du matin à cinq heures de l'après-midi, pour réviser les dits rôles et entendront et examineront toutes les plaintes qui leur seront soumises concernant toute inscription aux dits rôles, Jeudi le 18 août courant, Vendredi le 19 août courant, et samedi, le 20 août courant.

LOUIS J. LAMONTAGNE,
Président.
P. H. MORIN,
J. T. DILLON,
RICH. THOMAS,
J. W. GROSE,
GEO. B. MUIR,

Bureau des Evaluateurs,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 7 août 1892. 201—2 232—2

RUE BLEURY

VENTE A L'ENCAN

DE

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

— ET —

D'un Résidu de Terrain

Vendredi, le 12 aout courant

A 10 heures a.m.

Aux heure et date ci-dessus, seront vendus à l'encan, sur les lieux, tous les matériaux de construction situés sur la partie des lots expropriés pour l'élargissement de la rue Bleury, à l'exception des lots Nos 738, 486, 745 et 516 du cadastre dans le quartier Saint Laurent de la Cité de Montréal.

CONDITIONS : Argent comptant. Un dépôt sera exigé sur adjudication et la balance devra être payée au Trésorier de la Cité le jour même de la vente.

Les matériaux de construction devront être enlevés dans les douze (12) jours qui suivront la date de la vente.

Sera aussi vendu, le même jour et à la même heure, le résidu du terrain décrit comme suit :

Un morceau de terre borné du côté nord-est par la rue Bleury, le dit côté mesurant environ 130.8 pieds ; du côté sud-est par une ruelle en commun, le dit côté mesurant environ 21.0 pieds ; du côté sud-ouest par une portion du lot de cadastre No 176, le dit côté mesurant environ 128.0 pieds ; du côté nord-ouest par la rue Sherbrooke, le dit côté mesurant environ 32.0 pieds ; contenant une superficie d'environ 2890.0 pieds carrés ; et étant la portion nord-est du lot du cadastre No 176 sur les plan et livre de renvoi officiels pour le quartier St Laurent de cette cité.

CONDITIONS : ARGENT COMPTANT : un dépôt sera exigé sur adjudication et la balance devra être payée au Trésorier de la Cité, le jour même de la vente.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.
FRASER FRERES,
Encanteurs.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 8 aout 1892. 202—2 232—2

Province de Québec, District de Montréal, No 2441 } Dans la Cour de Circuit pour le District de Montréal.

DAVID FOSTER, de la cité et du district de Montréal,

Demandeur,

vs.

Dame HONORINE GERTRUDE GAUDRY, du même lieu, veuve dûment séparée quant aux biens de William Wiseman, aussi du même lieu, boucher, et commerçant public faisant affaires seul sous les nom et raison de Wm Wiseman et Cie, le dit William Wiseman autorisant sa dite épouse.

Défendeurs,

&

PETER COGGAN, du même lieu,

Tiers-saisi.

Nous ordonnons aux défendeurs de comparaître d'ici à deux mois.

L. DUGAS,
Député P.C.C.
Montreal, 4 aout 1892. 232—2

Province de Québec, District de Montréal, No 2609 } DANS LA Cour Supérieure

Robert T. Curry, cultivateur du township de Lancaster, dans le comté de Glengarry, dans la province d'Ontario, demandeur ; es dame Catherine Sophia McIntyre, du township de Lancaster, dans le comté de Glengarry, dans la province d'Ontario, épouse de John Curry, cultivateur du même lieu et le dit John Curry, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, mademoiselle Mirvin McIntyre, fille majeure et usant de ses droits, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal ; Henry P. Granger, négociant du village du Coteau Landing, dans le district de Montréal, ès-qualité de tuteur aux biens de Alexander McIntyre, de la dite cité de Montréal, fils mineur de feu Nathaniel Gordon McIntyre et de Dame Maria Shearer, de la dite cité de Montréal. Sur requête de MM. Duhamel et Merrill, avocats du demandeur, il est ordonné aux défendeurs : Dame Catherine Sophia McIntyre, épouse de John Curry et le dit John Curry, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse de comparaître dans les deux mois.

Montréal, 5 août 1892.

E. DESMARAIS,
232—2 Dép.-protonotaire.

Par MARCOTTE FRERES

VENTE

—o: POUR LE :o—

COMMERCE

Nous vendrons à nos salles, No 95 rue St Jacques,

Mercredi, le 10 Août courant

Une immense quantité de marchandises provenant d'une faillite et comprenant :

Draps, tweeds, toiles, doublures, serges, marchandises importées et domestiques, étoffes à robes, à manteaux et pour habillements, flanelles, flanellettes, cotons et cotonnades, canevas, toile à nappe, mérinos, cachemires, corsets, dentelles et broderies, rubans, velours peluche, velveteen, braids, bas et chaussettes, sous-vêtements de dames, corps et caleçons, faux cols, cravates et manchettes, couvre-pieds, lainages, soie et fil en fuseau, bretelles, etc., etc.

Hardes de confection. Articles de fantaisie. Une quantité considérable de chaussures assorties.

— AUSSI —

Un fonds de banqueroute d'épiceries, et beaucoup d'autres marchandises.

Tout sera vendu sans réserve et en lots pour convenir au commerce.

Vente à dix heures a. m.

MARCOTTE FRERES,
231—3 Encanteurs.

AVIS DE FAILLITE

Les soussignés vendront à l'encan, à tant dans la piastre, mercredi, le 17 courant, à 10 heures a.m., au No 160 rue Ste Catherine, tout l'actif de Samuel Rousseau, failli.

Stock d'épiceries	$500 72
Fixtures	29 20
Roulant, cheval et voitures	267 00
Un ameublement de salon	25 00
Dettes de livres, comptes	2,673 01
Billets	351 83
	$4,207 76

L'inventaire et la liste des dettes de livres peuvent être vus à l'office du curateur, L. G. G. Béliveau, 180 rue St Jacques, lequel est aussi autorisé à vendre par vente privée.

MARCOTTE & FRERE
232—2 Encanteurs, 95 St Jacques.

Par FRASER FRERES

GRAND : ENCAN

Régulier Hebdomadaire

de meubles neufs et d'occasion, de toutes sortes, pianos tapis, marchandises, poêles, fourneaux, glacières, etc., etc., à nos salles No 320 rue St Jacques,

Vendredi, le 12 Aout à 10 heures

Avances libérales au comptant. Promptes remises. Entrepôt sûr et sec. Belle table de poule complète et plusieurs excellents coffre-forts à l'épreuve du feu, par vente privée.

FRASER FRERES
6,9,11 Encanteurs.

PROPRIETE à vendre rue St Jacques. Le soussigné, dernier exécuteur testamentaire de feu dame Mary Madden, en son vivant de Montréal, veuve de feu James Polan, offre en vente la propriété située au coin des rues St Jacques et des Seigneurs, mesurant cent-vingt pieds sur la rue des Seigneurs et quatre-vingt-six pieds trois pouces sur la rue St Jacques, avec une résidence de deux étages et demie et magasin bâti en pierre et brique. D'après les clauses du testament, le soussigné doit vendre la propriété pour le plus jeune héritier de la dite dame Mary Madden lorsque celui-ci aura atteint sa majorité ; tous les héritiers étant maintenant majeurs, la propriété sera vendue. Pour conditions et renseignements, s'adresser au soussigné ou à MM. Maclaren, Leet, Smith & Smith, avocats, Temple Building, Montréal. William James Madden, exécuteur testamentaire. Toutes les personnes ayant des réclamations contre les sus-nommés ou contre les héritiers devront les produire accompagnées de cautions à l'adresse ci-haut, sous trente jours de la première publication de cet avis, et toutes les personnes qui doivent à la succession sont requises de payer leurs comptes à l'adresse sus-nommée sous le même délai. M. J. MADDEN, exécuteur. 226-12

HOTEL A VENDRE

—A—

BOUCHERVILLE

— AVEC —

BAR et L'AMEUBLEMENT COMPLET

Ce magnifique hotel tenu par J. B. Labelle, et si bien connue du public en général, offre un avantage tout particulier par ses communications faciles avec la ville.

Le fait est qu'un grand nombre d'étrangers qui vont y passer la belle saison, lui donnent beaucoup d'importance. C'est une des places les plus fashionables des environs de Montréal et qui promet beaucoup pour l'avenir.

Pour plus amples informations s'adresser à

R. GOHIER & FILS

No 4 rue St Laurent

OU SUR LES LIEUX. 6,9,11

A VENDRE A SACRIFICE

Belle résidence en bois, 11 pièces ; avec beau jardin de 3 acres, bien cultivé ; située près du parc et de la gare du Grand-Tronc, à St Hilaire, P. Q.

—AUSSI—

2 beaux cottages en bois, 7 pièces chacun, dans un site admirable sur la greve de la rivière Richelieu, près de la propriété précédente et du célèbre " Iroquois House." Ces deux propriétés seront vendues à très bas prix

—AINSI—

qu'un cottage en pierre sur la rue Cadieux, en cette ville, $2,150 et une belle maison en brique sur la rue St Christophe, $2,500, renouvelée, repeinturée et retapissée dernièrement. Autres logements sur d'autres rues.

HUTCHINS & BROWN,
6,9,10 Bâtisse de la New-York Life.

HOTEL REGINA

Ste Anne de Beaupré, Canada

Cet hôtel ouvert récemment contient toutes les améliorations modernes, situé sur les rives du St Laurent, près de l'église, du quai et de la station du chemin de fer. Les visiteurs et touristes trouveront tout le confort d'un hôtel de ville. Prix modérés. Pour plus amples informations s'adresser à

P. A. DANDURAND,
205—jno Gérant.

A VENDRE—Lettres blanches émaillées et Rideaux pour vitrines de toutes grandeurs, aux plus bas prix. S. H. Martel, peintre d'enseignes et de pancartes, No 223 rue McGill. 120-1a-mjs

Marque de Commerce

Remède du Père Lafitau, missionnaire au Sault St Louis en 1712, le seul remède qui guérit radicalement la Dyspepsie, les maladies de rognons et de la vessie, les rhumatismes, les débilités causées par les excès ou par des travaux excessifs du corps ou de l'esprit, etc. etc. Consultations gratuites. Z. BRABANT, herboriste pratique, 2279 rue Notre-Dame. 206—mjs—jno

135—2a—m j s

PACIFIQUE CANADIEN

Excursions pour les Colons AUX DIFFERENTS POINTS DU NORD-OUEST CANADIEN

Des billets d'excursions aller et retour seront vendus à toutes les stations du Canada Atlantique du Grand Tronc et du Pacifique Canadien, depuis Megantic à Onaping inclusivement, aussi à toutes les stations sur l'embranchement du Sault Ste Marie, dans Ontario et Québec, comme ci-dessous ;

— POUR —

Deloraine	$28	Moose Jaw	$30
Nesbitt	28	Yorkton	30
Oxbow	28	Prince Albert	35
Binscarth	28	Calgary	35
Moosomin	28	Edmonton	40
Regina	30		

DES BILLETS SERONT VENDUS

Le 16 août, bon pour revenir jusqu'au 15 oct 1892.

Le 23 août, bon pour revenir jusqu'au 23 oct 1892.

Le 6 Sept, bon pour revenir jusqu'au 5 Nov 1892.

Pour plus de détails adressez-vous aux agents des lignes de chemins de fer ci-dessus nommées.

BUREAU DES BILLETS, MONTREAL : **266 Rue St Jacques, coin de la rue McGill et aux gares**

LIGNE BLACK DIAMOND

Pour Charlottetown, I.P.E., Sydney, C.B., et St Jean, Te.

Vapeur Bonavista, départ 11 août. Vapeur Coban, départ 18 août. Vapeur Bonavista, départ 1er septembre.

Ces navires ont des cabines supérieures pour passagers et une cuisinière expérimentée y est attachée. Pour le prix du passage, s'adresser à **Kingman, Brown & Cie**, 14 Carré de la Douane, Montréal. 182—3m

Ligne Dominion

De Liverpool	Vapeur	De Montréal
Jeudi 23 juin	Labrador	Mer., 13 Juil.
Ven., 1er juil.	Oregon	Mer., 20 juil.
Jeudi 7 juil.	Vancouver	Mer., 27 Juil.
Ven., 15 juil.	Toronto	Mer., 3 août
Ven., 22 juil.	Sarnia	Mer., 10 août

Prix du passage, de Montréal à Liverpool, cabine $40 à $80 ; cabine de seconde classe, $30 ; entrepont $20.

Ligne de Bristol pour le dock d'Avonmouth

Texas, de Montréal......vers le 14 juillet
Peveril, de Montréal......vers le 21 juillet
Phassey, de Montreal......vers le 28 juillet

Pour billets et détails, s'adresser à n'importe quel agent de la compagnie, ou à

DAVID TORRANCE & CIE

Agents Généraux

mjs—jno

Aux Planteurs de Pommiers

CREOSINE DE MANSELL

—:o:—

Montréal, 28 Mai 1892.

MESSIEURS,

En lisant les directions qui accompagnent votre CREOSINE DE MANSELL, j'ai appris qu'elle DETRUISAIT LES INSECTES.

J'ai essayé votre préparation sur un pommier de mon jardin, qui était très endommagé par les INSECTES, lesquelles détruisaient les feuilles et les bourgeons ; j'ai mélangé UNE PINTE DE CREOSINE avec SIX GALLONS D'EAU, et j'en ai imprégné l'arbre ; tous les insectes ont été détruits et maintenant le pommier est couvert de FEUILLAGE et de BOURGEONS.

Je suis convaincu que si je n'eusse employé la créosine, l'arbre serait mort.

Votre, etc.,
(Signé), RICHARD BIRKS,
Pharmacien,
179—jno 261 Rue Université.

A. HURTEAU & FRERE

MARCHANDS DE

BOIS DE SCIAGE

92—Rue Sanguinet—92

MONTREAL

Clos { Coin des rues **Sanguinet et Dorchester**. Téléphone No 105. **Bassin Wellington** en face des bureaux du G. T. Téléphone No 1440

Pilules Antibilieuses

MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Bilieuses : Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibilieuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 Cts LA BOITE

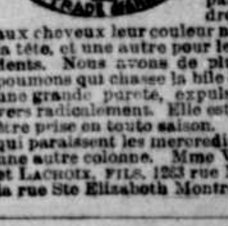

— Succès toujours croissants de notre préparation, pour faire tomber les poils follets dans la figure des dames : vu son usage universel, seulement $1.75 la bouteille, y compris une boîte d'onguent.

Nous avons toujours en main la préparation pour teindre la barbe et rendre aux cheveux leur couleur naturelle, sans salir la tête, et une autre pour les cors et le mal de dents. Nous avons de plus la purgation des poumons qui chasse la bile et donne au sang une grande pureté, expulse toute espèce de vers radicalement. Elle est infaillible et peut être prise en toute saison. Lire les certificats qui paraissent les mercredis et samedis dans une autre colonne. Mme Vve R. DESMARAIS et LACROIX, FILS, 1263 rue Mignonne, Coin de la rue Ste Elizabeth Montréal. 271—jno

AVIS

public est par les présentes donné que Harvey P. Dwight, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, président de la Compagnie Great North Western Telegraph ; Frederick Roper, du même lieu, marchand ; William Wainright, de la cité et du district de Montréal, assistant gérant général de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc ; Frederick H. Waycott, du même lieu, gérant ; et George B. Perry, de la dite cité de Toronto, comptable, se proposent de faire application au lieutenant-gouverneur de la province de Québec pour l'incorporation par Lettres-Patentes dans le but de faire des affaires en général de télégraphie dans la province de Québec, sous le nom de "Anglo-Provincial Telegraph Company" avec un fonds social de vingt-cinq mille piastres, divisé en deux cent cinquante actions de cent piastres chacune.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Montréal et les personnes ci-dessus nommées seront les premiers directeurs de la Compagnie.

GEOFFRION, DORION & ALLAN,
Procureurs des requérants.
Montréal, 26 juillet 1892. 223—1 m

Température

Probabilités pour les prochaines 24 heure

TORONTO, 9, 11 hrs. a.m.— Temps très chaud avec pluie et tonnerre en plusieurs endroits.

AFFAIRE DE LA LOTERIE

La version de M. Brault

Les obligations de la St-Jean-Baptiste

M. H. A. A. Brault, un des administrateurs de la Loterie de la Province de Québec, dans une entrevue avec un des reporters de la PRESSE, a parlé comme suit :

La seule chose que j'aie à dire pour le moment est que la lettre de M. David publiée dans votre journal hier confirme en tous points un fait d'une importance majeure savoir :

1o Que nous avons fait des rapports au gouvernement.

2o Que sans l'avance de $30,000 que nous avons faite à l'Association St-Jean-Baptiste, l'Association n'aurait pu commencer la construction de son édifice.

Le public peut être sous l'impression que ces $30,000 étaient les bénéfices que nous avait rapportés la Loterie, mais l'on ne doit pas oublier que cette avance était le dépôt même que nous avions dû faire à la banque en garantie de l'exécution de nos obligations vis-à-vis l'Association avant même que de commencer nos opérations.

Il y a une chose importante à noter. L'association au temps où elle nous empruntait $30,000 et nous hypothéquait son terrain en garantie, devait déjà au bailleur de fonds sur ce même terrain environ $45,000.

L'acte intervenu entre nous prévoit que l'association pourra emprunter une somme additionnelle de $50,000 et que dans ce cas il sera de notre devoir de consentir une priorité d'hypothèque sur la nôtre. De sorte que virtuellement notre avance ne sera remboursée qu'une fois que les $45,000 et que $50,000, formant en tout $95,000, en outre du service des intérêts, auront été payés. C'est dire que nous avons une garantie bien précaire et tout homme animé d'un sentiment de justice et d'équité ne pourra faire autrement que comprendre qu'en faisant cette avance dans des circonstances semblables nous avons été animés évidemment du désir de contribuer plus puissamment à la construction du Monument National que tous les déclamateurs qui disent se donner du mal pour voir réussir ce grand projet.

Voilà pour le moment tout ce que j'ai à dire pour ma part sur la question. Je profite de la circonstance pour prévenir le public que quelle que soit l'issue de l'affaire les porteurs de billets de la loterie ne courront aucun risque et que les prix qu'ils auront gagnés seront payés.

Contredit

Une dépêche de Yamaska annonçait, il y a quelques jours, que M. le Dr Migneault, M.P., avait été frappé de paralysie. Nous sommes heureux d'apprendre que la nouvelle est controuvée.

Retraite de M. Scriver

M. James F. Scriver a été remplacé comme gérant et secrétaire de la compagnie du gaz de Montréal par M. T. S. Moore. Les autorités de la compagnie n'ont pas fait connaître au public les raisons de ce changement.

L'accident de Ste-Anne

C'est par erreur que le nom de M. le Dr De Lorimier a été mentionné par les journaux dans le récent accident à Ste-Anne de Bellevue. C'est M. le Dr L. N. P. Cypihot assisté du coroner, M. le Dr Madore qu'il eût fallu dire.

Un verdict de mort accidentelle a été rendu.

Une affaire compliquée

Il est survenu ce matin en cour de police une cause assez compliquée. Le constable Martin a opéré hier soir l'arrestation d'un jeune homme du nom de Michael Lucey à la demande d'un autre qui l'avait accusé de lui avoir vidé ses poches, lui enlevant un montant de $14. Lors de l'arrestation du prisonnier, on a trouvé sur lui la somme de $6. De son côté Lucey a fait une déposition contre son dénonciateur accusant ce dernier d'avoir commis des assauts sur sa personne, à maintes reprises pendant l'après-midi d'hier qu'ils ont passée à boire ensemble. Jugement sera rendu dans les deux causes demain matin.

Enlevez les décombres

Plusieurs propriétaires de la rue Notre-Dame Est sont allés en délégation ce matin auprès du maire pour se plaindre du tort que faisaient au commerce du quartier les retards dans l'enlèvement des matériaux.

Il y a un mois que les démolitions auraient dû être commencées, et les matériaux enlevés.

Dans plusieurs cas le pic du démolisseur n'a pas encore touché le bâtiment. La rue est remplie de décombres et au moindre vent la poussière qui s'en dégage aveugle les passants et détériore les marchandises dans les boutiques. Le maire a donné instruction à M. St-George de hâter autant que possible l'enlèvement des matériaux de construction.

Un cas d'extradition

Le chef de police Barney F. Kelly, de St-Albans, Vt., est arrivé en cette ville hier soir à la demande des autorités qui lui ont appris l'arrestation d'un nègre du nom de Sam Curry, arrêté par les détectives Cullen et Barrett avant hier soir. Curry est l'un des quatre individus qui ont pénétré avec effraction dans plusieurs maisons de la ville de St-Albans, la semaine dernière.

Après avoir statué sur la cause Blank-Rosenweig, le juge Dugas a été appelé de nouveau à siéger dans cette nouvelle affaire. Curry a déclaré être prêt à retourner sans qu'il soit besoin de faire aucune démarche en extradition, pourvu que, comme il le disait lui-même, on lui alloue un *fair trial* ou procès impartial. Il semblait craindre, et avec raison, que ses méfaits ici, à Montréal, auraient une certaine influence auprès du juge qui présiderait le tribunal à St-Albans. Après avoir consulté les autorités ici, il a été décidé que l'accusé serait extradé *secundum ordinem*, si la cour décidait qu'il y avait matière dans cette question.

L'accusé Curry appartient à une famille de noirs bien connue de cette ville. Plusieurs d'entre eux ont eu maille à partir avec la justice à maintes reprises. Il ne serait pas surprenant que le prévenu dans le cas actuel aurait à subir une punition pour des méfaits antécédents avant d'être livré à la justice américaine.

LES CANAUX CANADIENS

La question des tarifs de péage

Forte opposition à l'abolition de la remise des droits

Quelques opinions contradictoires

L'intention attribuée au cabinet fédéral d'abolir la remise des droits de péage dans les canaux du St-Laurent a causé un certain émoi dans le haut commerce de Montréal.

LA PRESSE a été le seul journal hier soir à annoncer que la nouvelle était prématurée. La possibilité d'une pareille mesure a déterminé l'un de nos reporters à recueillir les opinions suivantes de plusieurs de nos hommes d'affaires les plus importants :

M. L. E. Morin, président de la Chambre de Commerce dit qu'il a été opposé à la remise des taux de péage lorsque la mesure a été adoptée par le gouvernement en 1890. Cette remise avait été faite à la demande d'une classe fort riche et ne devait bénéficier qu'à un fort petit nombre.

"J'ai toujours été assez libre-échangiste, dit-il, et je ne serais pas en faveur de favoriser les bateaux canadiens au détriment des bateaux américains, qui contribueront tout autant à l'augmentation de notre commerce."

Il veut que les bateaux passant par les canaux soient tous traités de la même manière. Qu'il y ait remise complète des taux de péage ou que Canadiens ou Américains paient la même chose.

—Croyez-vous que cette remise ait bénéficié au commerce de Montréal, demanda le reporter.

—Pas le moins du monde, répondit M. Morin. Je le répète, cette mesure n'a favorisé qu'un petit nombre de la classe riche, mais n'a rien fait pour la classe pauvre et le grand nombre.

M. le président de la chambre de commerce croit bien que les compagnies de navigation canadiennes devront verser dix-huit cents de plus au gouvernement, mais cette somme ne sera pas prise sur le commerce canadien.

D'ailleurs on a vu bien des cas où les compagnies de navigation étaient fort aise d'avoir des cargaisons de grain à transporter en Europe, même à la peine de payer les exportateurs. De sorte que l'abolition de la remise des droits de péage ne détournera pas l'expédition du grain par Montréal.

Il faut ajouter aussi que ce sera d'autant plus de versé dans le coffre public et le gouvernement pourra employer cette somme à l'amélioration de nos canaux. "Je suis d'opinion, dit M. Morin, que les travaux publics doivent se soutenir par eux-mêmes. Je crois que le gouvernement a agi sagement."

Il croit aussi que cette mesure règlera les difficultés qui surgissaient avec les américains à propos de cette question et nos relations commerciales sont si intimement liées à celles des Etats-Unis, qu'il est opportun d'éviter ces froissements internationaux. Car, dit-il, les américains sont susceptibles et nous ne sommes pas moins près de nos pièces."

M. Hébert, de la maison Hudon et Hébert, n'a pas voulu se prononcer sur la question, n'ayant pas eu le temps de l'étudier.

M. l'éch. Hurtubise, était fort en faveur de la remise des droits de péage, mais n'ayant pas encore pris connaissance de l'intention du gouvernement, il ne s'est pas formé d'opinion sur la question.

Ce matin, dans la grande salle du "Board of Trade," c'était le sujet de la conversation générale. Les opinions étaient partagées, quoique cependant la majorité parut opposée à l'abolition de la remise des droits.

MM. Judge W. W. Ogilvie et J. A. Cantly auraient préféré rester dans le *statu quo* sans qu'on s'effrayât des menaces de représailles des Américains.

M. Girard, consul-français croit qu'il sera impossible de faire la moindre concurrence à New-York. Même avec l'expédition libre dans nos canaux, il serait impossible de transporter à meilleur marché que par New-York ; à plus forte raison la compétition sera plus difficile avec les droits réimposés. Ainsi entre Buffalo et New-York soit une distance de 450 milles, on paie 2 à 2¼ centins par *bushel* et de Kingston à Montréal c'est le même prix, pour une distance de 180 milles.

M. D. A. Watt, de la ligne Allan, croit que la navigation du St-Laurent en souffrira beaucoup. Il croit que le gouvernement a capitulé devant les Etats-Unis.

M. Thom, de la ligne Beaver, dit qu'il a refusé d'acheter une quantité considérable de blé de Duluth, vu la réimposition des droits.

M. John Torrance, de la ligne Dominion parle dans le même sens.

M. Esdaile, ex-président du Corn Exchange, dit qu'il devra renoncer à des commandes de grains considérables par suite de cette résolution.

D'un autre côté M. Thompson, de la "Montreal Forwarding Co" se promenait offrant de transporter 100,000 minots de blé de Duluth à deux cents à meilleur marché *viâ* Montréal que *viâ* New-York.

M. Hugh McLennan suppose que le gouvernement a dû faire ce qu'il a cru de mieux. Il doit avoir des raisons d'en agir ainsi. C'est sans doute, une affaire grave pour le commerce du St Laurent, mais le gouvernement a peut-être l'intention de rendre la navigation libre dans les canaux. Il croit qu'il serait injuste de faire maintenant une critique de l'action du gouvernement qui d'ailleurs n'est qu'à l'état de projet.

M. Stewart dit qu'une semblable mesure serait désastreuse pour le commerce du St Laurent.

Accusé de vol

Hier après-midi, les détectives Arcand et Campeau ont arrêté un nommé William Doherty, âgé d'environ 30 ans, sous l'accusation de vol d'une montre. La plainte a été déposée par un de ses camarades nommé Bélanger. Il paraîtrait que les deux compères avaient passé la matinée à boire ensemble et c'est après avoir quitté Doherty que le plaignant s'est aperçu de la disparition de sa montre. Doherty est bien connu de la police et a déjà purgé une ou deux sentences au pénitencier. D'un autre côté, il paraîtrait que le plaignant ne vaut guère mieux.

L'accusé a comparu ce matin devant le juge Dugas et a plaidé non-coupable. Il y avait certaines circonstances se rattachant à cette affaire qui ont permis à la cour de libérer l'accusé sous caution. Il subira son procès demain matin.

Les funérailles de M. l'abbé Gratton

On nous prie d'annoncer aux nombreux amis de feu le curé de Ste Rose à Montréal, qu'ils pourront avoir jeudi un train de retour vers 3 heures de l'après-midi.

COMMISSION ROYALE

Seance de ce matin

La commission royale a repris ses séances ce matin.

M. Auguste Beaudry, hôtelier, de Longueuil a donné son témoignage.

Il dit qu'il a reçu $500 de M. Préfontaine, et $450 de M. Choquette en paiement du temps des hommes dont il avait acheté les réclamations pour gages. Il avait payé quatre-vingt cents dans la piastre, il en avait acheté pour $2.750. M. Armstrong a réacheté ces bons en lui donnant $1,000 ; la balance a été payée en différents temps quelques années plus tard. Cette somme de $500 lui a été payée en accompte par M. Préfontaine. Il n'a payé de commission à personne. Il a remis les bons à M. Armstrong.

Par cette transaction, il a perdu environ $500. Il n'a pas payé aucun frais de collection à personne. Il avait déjà auparavant acheté au commencement des travaux pour $4,000 à $5,000 de bons des ouvriers. Il a commencé ces transactions vers 1882-1883. Il a acheté de ces bons à jusqu'à quinze, vingt et vingt-cinq cents d'escompte.

La transaction de $2,700 a été faite dans le dernier mois des travaux.

On constata ensuite que le témoin n'avait donné par erreur qu'un reçu de $4.50 pour la somme de $450 qu'il avait payée.

M. C. N. Armstrong est interrogé de nouveau et identifie la lettre de crédit de M. Mercier promettant le subside et portant la date du 6 juillet 1887. Le témoin n'avait vu cette lettre que dans le mois de janvier. M. Préfontaine l'avait reçue dans l'été précédent et déposée à la banque du Peuple.

Le témoin déclare qu'il n'a pas la moindre raison de croire qu'un seul centin du subside ait été employé à des fins politiques ou à tout objet outre celui qu'en avait motivé l'octroi.

A midi, la commission s'ajourne à une heure et demie.

UN CAS ASSEZ CURIEUX

Attaquée de kleptomanie

Le détective Lafontaine est arrivé au poste central, hier soir, vers 8 heures, en compagnie d'une femme âgée d'environ 45 ans, nommée Domithilde Decelles, contre laquelle une accusation de vol a été portée. Le détective Lafontaine, qui passe ses vacances à Boucherville, a été requis par un des marchands de l'endroit, d'essayer à découvrir l'auteur de plusieurs vols mystérieux qui avaient eu lieu dernièrement à diverses places dans le village. L'officier de police découvrit en peu de temps que c'était la femme Decelles qui est aujourd'hui entre les mains de la justice.

Lorsque le détective Lafontaine s'est rendu au domicile de l'accusée, il y a trouvé une quantité de marchandises de toutes espèces que l'accusée a avoué avoir volées en différents temps. Une scène déchirante a eu lieu entre la mère et ses jeunes enfants, lorsque le détective lui a dit qu'elle devait le suivre jusqu'à la ville. Le cas est assez curieux, vu que les marchandises que l'accusée avait transportées chez elles ne pouvaient lui être d'aucune utilité. On semble croire que l'inculpée souffre d'une espèce de manie de faire main basse sur tous les objets, utiles ou non, qui pourraient attirer son attention. Elle a comparu ce matin devant le juge Dugas et a plaidé coupable. Plusieurs citoyens influents de Boucherville sont venus plaider en sa faveur, ce qui a porté la cour à se montrer moins sévère, et la prévenue n'a été condamnée qu'à un mois de prison aux travaux forcés.

Le pavage de la rue Notre-Dame

M. James Cochrane promet de terminer la pose de l'asphalte sur la rue Notre-Dame, le carré Chaboillez et la rue McGill samedi prochain, si le temps est le moindrement propice aux travaux.

Abattoir dangereux

Le propriétaire d'un abattoir de la Côte St-Paul a l'habitude depuis quelque temps de jeter ses débris d'animaux dans la petite rivière St-Pierre, ce qui a pour effet d'empoisonner l'atmosphère du quartier St-Gabriel par les regards d'égouts. La plainte déposée par les résidents au bureau d'hygiène a été déférée par le Dr Laberge au bureau provincial d'hygiène.

Punition méritée

Un vagabond du nom de H. Larivière a été traduit en cour du recorder, ce matin, pour répondre à une accusation d'avoir entraîné une petite fille dans un lot vacant en haut de la ville. L'arrivée fortuite de la police a empêché le misérable de mettre ses projets en exécution. Il se dit cordonnier demeurant rue Notre-Dame. Il a été condamné ce matin à un mois de prison et $20 d'amende ou deux autres mois.

Le vol chez M. F. D. Shallow

Les deux individus Arthur Choquette et Aurèle Clément arrêtés et trouvés coupables de vol avec effraction dans la demeure de M. F. D. Shallow, propriétaire du *Moniteur du Commerce* ont comparu ce matin en cour des sessions spéciales de la paix. Clément qui n'en est pas à sa première offense, a été condamné à quatre années de pénitencier, mais son associé Choquette s'en est retiré avec six mois de prison aux travaux forcés.

L'affaire Blank-Rosensweig

On a continué hier l'enquête dans la cause de Blank et Rosensweig, accusés du meurtre de Jake Marks, près de Towanda, Pennsylvanie. Après avoir entendu la transquestion de l'accusé Blank par M. Poirier, et le témoignage du chef de police Wilcott, le juge Dugas a déclaré l'enquête close. MM. Poirier et St-Jean ont adressé la parole devant le tribunal ce matin pour la défense et la poursuite. Les deux accusés ont été alors écroués en prison pendant quinze jours.

Deux reporters ont été vertement réprimendés par le juge Dugas pour s'être permis de critiquer ouvertement dans le corridor, sa manière de conduire l'enquête. L'un d'eux représentant un journal anglais du matin a été expulsé de la salle des délibérations avec défense de ne jamais paraître dans aucune cour où le même juge siégerait.

Depuis la confession de son accusé, Blank, telle que rapportée dans LA PRESSE hier, Rosensweig montre tous les résultats d'une conscience timorée. Ce matin, en entrant dans la salle d'audience, Rosenweig semblait avoir vieilli de dix ans. Le jugement du juge Dugas ne sera rendu que vendredi. Dans l'intervalle, le chef de police Wilcott, accompagné de Joseph Maltz, le principal témoin de la poursuite, sont retournés à Towanda.

L'AFFAIRE PAVLIDES

Jugement de l'honorable de Lorimier, ce matin

Contre le collège des médecins

Les sciences et les arts ont droit de cité en ce pays

Paroles du savant juge

Plusieurs membres de la profession médicale étaient à la Cour Supérieure ce matin, pour entendre la décision de l'honorable juge de Lorimier dans la cause du Dr Pavlidès contre le collège des médecins de cette province.

Le savant juge fit remarquer que la question soumise au tribunal était d'une très grande importance pour la société en général et la profession médicale en partiulier, d'autant plus que c'était la première fois qu'elle était soulevée devant les cours de ce pays.

Faisant le résumé des faits qui ont amené la présente difficulté, il dit que le requérant, après avoir suivi les cours réguliers de la Faculté Médicale de Paris, pendant quatre années obtint le degré de docteur en médecine et, soit dit à sa louange avec la plus haute note qu'il soit possible d'avoir à cette université. Muni de ses titres et diplômes, il vint au Canada, et se présenta au collège des médecins de cette province, afin de se conformer aux formalités exigées pour bénéficier des privilèges accordés par la loi aux porteurs de diplôme des universités étrangères.

M. Pavlidès s'adressa à M. Campbell, secrétaire-trésorier du collège et paya les honoraires d'usage, en produisant les documents dont il était porteur.

Le secrétaire ne fit aucune difficulté d'accepter le tout. L'application du requérant fut alors soumise au collège qui a cru devoir négliger et néglige encore d'accorder la licence demandée. Cette négligence équivaut à un refus catégorique.

Le Dr Pavlidès fit alors une requête demandant un bref de *mandamus*, pour forcer le défendeur à lui accorder cette licence.

Avant d'entrer dans les prétentions des parties, le savant juge expliqua la loi en pareille matière contenue dans la section 11 des S. R. P. Q., savoir les articles 3969 et suivants.

La contestation s'est engagée spécialement sur l'interprétation des articles 3981 et 3977.

Le collège des médecins prétend, en vertu de l'article 3981, que le requérant est tenu de subir un examen avant l'obtention de sa licence et que, si cet article ne s'applique pas à la question soulevée, l'article 3977 qui donne droit à tout porteur d'un diplôme "d'une université britannique, des colonies ou de la France" à une licence est facultatif et que conséquemment le collège des médecins n'est pas obligé d'accorder telle licence au porteur d'un diplôme d'une université de France, etc, etc.

La prétention du requérant est tout à fait l'inverse.

Le savant juge décide que l'article 3981 ne s'applique pas au cas actuel.

L'admission de la prétention contraire réduirait à néant, les dispositions des articles 3977 et 3980. D'ailleurs la pratique constante en cette province est adverse à cette prétention. Le Dr Campbell lui-même, a admis que depuis douze ans qu'il occupe les fonctions de secrétaire, le collège a accordé un grand nombre de diplômes sur la présentation de diplômes de la Faculté de Paris. Pourquoi en agir autrement à l'égard du Dr Pavlidès ?

Se rejetant sur la prétention du défendeur que la disposition de l'article 3977 est facultative, le savant juge déclare que la disposition est impérative. C'est une question d'intérêt public et il ne faut pas donner le sens judaïque et grammatical aux satuts sur ces matières. Les autorités les mieux considérées leur donnent le sens large et logique. Les termes de cet article sont impératifs.

L'intérêt public et l'intérêt de la profession médicale demandent qu'il en soit ainsi ; ils exigent que les sciences et les arts aient le droit de cité chez nous. La science ne connait pas de domaine, elle est universelle.

L'intention du législateur n'a pu être à l'inverse et certainement ce ne doit pas être le désir de notre population de mettre des barrières à la marche de la science.

Laissons aux économistes le soin de mettre des droits *ad valorem* sur le bétail, mais le législateur n'a pas voulu imposer les arts et les sciences.

Et, je ne crois pas me tromper, dit-il en disant que c'est aussi l'opinion des sommités médicales.

Le collège des médecins n'a ni option, ni discrétion à exercer.

Si on admettait le contraire, quels seraient les résultats : Le collège pourrait arbitrairement admettre un tel à bras ouverts et repousser un autre qui aurait les mêmes titres.

Le requérant se présente porteur d'un diplôme d'une université reconnue par le monde entier et il est refusé par la même institution qui a admis plusieurs autres porteurs de semblables diplômes.

Il n'y a pas la moindre prétention ou preuve que le Dr Pavlidès soit indigne de la profession.

Non, je le répète, continua-t-il, l'accès des sciences au Canada doit être libre. Autrefois, à Rome, on ouvrait larges les portes aux sciences d'Athènes et à la grande civilisation hellénique. Pourquoi rougirions-nous d'aller puiser aux foyers intellectuels, la sève de la science dont un jeune peuple a tant besoin.

Le corps médical ne peut certainement pas avoir l'intention d'empêcher nos jeunes canadiens d'aller passer quelques années à Paris pour s'y instruire et nous ne pouvons leur faire un reproche de les entendre faire sonner haut les noms des professeurs célèbres sous lesquels ils se sont formés.

Pour ma part, j'en suis heureux pour eux-mêmes et pour mon pays. Tous bénéficieront de l'accumulation des sciences et des connaissances pratiques. Mais, dira-t-on, la loi est destinée à empêcher la concurrence et si on nous enlève cette option qu'allons-nous devenir?

A Dieu ne plaise que ce ne soit pas là le sentiment de la profession médicale de ce pays. Le concours des sciences n'engendre pas la concurrence, mais l'émulation pour le bien général.

On ne peut prétendre que cela jettera du discrédit sur nos grandes institutions qui ont tout ce qu'elles peuvent, mais sans leur faire injure on peut dire qu'elles grandiront encore par l'adjonction des lumières qui nous viendront d'Europe.

Le médecin a été de tout temps considéré comme un savant. Aujourd'hui, l'Europe affolée par le danger d'une terrible épidémie, tourne ses regards et ses espérances vers le médecin qui a consacré ses veilles et sa santé à la science. Je ne crois pas que la Législature aurait eu l'intention de protéger la province de Québec contre l'envahissement des lumières et des sciences.

Dans le cas actuel, le requérant s'est conformé aux exigences de la loi. Si encore on lui avait demandé d'autre chose, mais rien du tout.

La cour accorde la requête pour mandamus.

Est-ce une maison de désordre ?

La police a opéré l'arrestation de trois hommes et trois femmes qui étaient en train de faire bombance dans un haut de maison dans les environs de la Côte St-Lambert. Un des propriétaires du magasin en question est sous le coup d'une accusation des plus graves et est sous caution pour comparaître en cour criminelle au prochain terme. Les six accusés ont été admis à caution en attendant le résultat de l'enquête.

Remords de conscience

Le ver rongeur du remords a tellement tourmenté le sommeil d'un débiteur de la municipalité que celui-ci s'est décidé à faire parvenir un billet de $50 de la Banque du Peuple au trésorier de la cité. L'enveloppe de la missive porte le timbre de Montréal.

Le trésorier pour toutes explications de la lettre qu'il a reçue ce matin n'a trouvé sur une feuille de papier à note les mots suivants écrits en français. "Pour le trésor de la cité."

La semaine dernière le trésorier recevait $5 de la même manière avec les mots "licences de charretier."

Séries d'accidents

—A 6½ hrs hier soir l'ambulance a été appelée sur la rue St-Maurice, pour un enfant du nom de Arthur Vézina, qui en jouant sur un trapèze est tombé se fracturant le poignet. Transporté à l'hôpital Notre-Dame.

—Un peu plus tard l'ambulance a dû se rendre sur la rue St-Philippe pour un jeune italien, Nicolino Caraido, âgé de 9 ans et demi, qui était tombé du toit d'une maison sur le pavé, s'infligeant de nombreuses contusions. Transporté lui aussi à l'hôpital Notre-Dame.

—Frank Tremblay, journalier, demeurant au No 1435 rue Notre-Dame, s'est fait broyer une main par la chute d'une pierre. Pansé à l'hôpital Notre-Dame.

—L'ambulance de l'hôpital Général est sortie quatre fois hier. Deux des courses étaient pour des malades. La troisième, hier après-midi, a été pour un nommé P. Parris qui s'était infligé une blessure grave au cuir chevelu en tombant vis-à-vis le No 142 rue McGill. Le dernier appel était au sujet d'un nommé John Michael demeurant au No 26 rue Dorchester, qui venait de se faire briser une côte pendant qu'il travaillait aux usines du Pacifique sur l'avenue Delorimier.

Comite d'hygiène

Le comité d'hygiène a eu une séance hier après-midi avant l'assemblée du conseil de ville. Etaient présents les échevin Germain, président, Gauthier, Brunet, Clendinneng et Stearns.

L'échevin Clendinneng a attiré l'attention du comité sur un égoût défectueux au coin des rues St-Jean et Hopital. L'inspecteur Durocher a reçu instruction d'y remédier.

Le comité a ensuite approuvé la construction de plusieurs égoûts, sur les rues Notre-Dame, Jacques Cartier et Amhert.

L'échevin Clendinneng dit que l'on devrait avoir un seul égoût continu sur la rue Notre-Dame au lieu d'en avoir plusieurs par sections.

L'échevin Brunet dit qu'il croyait que le conseil était déjà saisi de cette question.

L'échevin Stearns a demandé au Dr Laberge si son département était suffisamment prémuni contre l'arrivée du choléra et s'il n'était pas opportun d'unir son action avec celle du bureau provincial d'hygiène. Il termina en disant qu'il croyait aussi odieuses que malfondées les accusations portées contre le bureau par certains journaux.

Le Dr Laberge était heureux de pouvoir donner des explications au comité. Comme il l'a dit à un reporter de LA PRESSE la condition sanitaire de la ville ne laissait rien à désirer. Il y avait bien certaines améliorations à demander comme mesure préventive contre le choléra, par exemple un règlement défendant la construction de fosses d'aisances. Il y a deux ou trois ans on comptait à Montréal 10,500 de ces fosses. Le bureau en a fait disparaître deux mille et il est à espérer que mille de plus disparaitraient cette année. La propreté de la ville est la meilleure sauvegarde contre le choléra. Il constatait que le service des vidanges était notamment amélioré.

L'échevin Germain dit qu'il avait donné ordre de faire une inspection rigoureuse des hôtels avoisinants les marchés et de doubler le nombre de ses visites.

Le Dr Laberge dit qu'il donnait une attention particulière au confort des immigrants Juifs, Italiens, Russes, etc.

En réponse à l'échevin Clendinneng le Dr Laberge dit qu'il faisait subir une inspection à tous les trains de passagers venant de l'Ouest. Quand aux steamers c'était l'affaire de la quarantaine.

Il a été résolu que le président en cas d'urgence agirait de concert avec l'officier de santé et que leur action serait approuvée par le comité.

Combats de taureaux

PARIS, 9—Un combat de taureaux a eu lieu hier dans la ville de Nitre ; il y avait au moins 3,000 spectateurs ; six chevaux ont été éventrés et deux taureaux ont été tués. Le maire et le préfet ont quitté la scène lorsque le premier taureau a été tué mais ils n'ont pris aucune mesure pour empêcher le combat qui était illégal.

M. Blake

OTTAWA, 9—M. J. D. Grace, propriétaire du *United Canada*, a dit dans une entrevue que ce n'était pas sur la demande de M. Gladstone que M. Blake s'était présenté aux élections anglaises. Cette idée est venue à la Ligue Nationale Irlandaise, à Ottawa, qui envoyait de temps en temps, en Irlande, $6,000 à $7,000 pour le Home Rule.

Le choléra à Paris

PARIS, 9—Le docteur Brourado a terminé son rapport au sujet du choléra à Paris et dans les faubourgs environnants. D'après ce rapport la maladie a été causée parce qu'on a bu de l'eau puisée dans la Seine.

NOUVELLES D'OTTAWA

Visite pastorale

OTTAWA, 9—L'archevêque Duhamel est parti dimanche après-midi, en visite partorale. Il se rend d'abord dan le township de Low, comté d'Ottawa, où il restera jusqu'au 20.

Deux nouvelles paroisses

—A la retraite du clergé de ce diocèse, la semaine dernière, à l'université d'Ottawa, il a été décidé d'ériger deux nouvelles paroisses : Sainte-Philomène, à la Gatineau, et Saint-Donat, dans le comté de Terrebonne. MM. les abbés Legendre et Gown seront les curés de ces deux nouvelles paroisses.

En faveur des catholiques

—La question des écoles du Manitoba rend les politiciens assez perplexes. Elle promet, de quelque manière qu'elle se règle, de créer, beaucoup d'excitation. En tout cas sir John Thompson est déterminé, si le tribunal est défavorable aux catholiques, à adopter une législation qui remédie à l'état de choses qu'amènera, pour eux, la mise en vigueur de la loi des écoles publiques.

L'immigration au Nord-Ouest

—M. G. H. Campbell, agent d'immigration à Winnipeg, est en cette ville. Il dit qu'il est venu un très grand nombre d'immigrants au Nord-Ouest, cette saison. Ils représentent presque chaque Etat du nord de la république américaine.

Un noyé

—Hier après-midi, vers trois heures et demie, on a trouvé, dans le canal, le corps d'un inconnu. Le coroner a été averti.

La mer de Behring

—L'honorable C. H. Tupper était à bord du "Mongolian," qui est arrivé à Rimouski samedi, d'où le ministre de la marine et des pêcheries est reparti pour Halifax, N. E. On dit que le factum de la cause de la mer de Behring, auquel l'honorable M. Tupper travaillait, à Londres, est prêt à être soumis au cabinet.

Les écoles du Manitoba

WINNIPEG, 9—Le *Free Press*, dans un long article disait hier que le gouvernement et le parlement du Canada peuvent, d'après la constitution, renvrser la décision du Conseil Privé ; mais qu'il vaudra mieux régler la question autrement.

Le décompte au Manitoba

WINNIPEG, 9— Le décompte des bulletins, dans Rockwood, a eu lieu samedi, l'officier-rapporteur ayant cessé de se cacher. Le résultat a été la confirmation de l'élection de l'orateur Jackson, par une voix de majorité ; mais on va porter la cause devant un tribunal supérieur.

L'anniversaire de Colombe

GENÈVE, 9—Le ministre des affaires étrangères a notifié le maire de cette ville que le roi Humbert et la reine Marguerite arriveront le 7 septembre pour prendre part aux fêtes données en l'honneur de Christophe Colombe. La plupart des puissances ont accepté l'invitation du gouvernement italien et enverront des navires de guerre à la célébration.

Verdict de "Mort accidentelle"

QUÉBEC, 9—Hier matin, le coroner Belleau a tenu une enquête sur le corps du conducteur Norton, victime de l'accident arrivé samedi sur le chemin de fer "Québec et lac St Jean." Plusieurs témoins ont été entendus. Ils ont démontré que Norton avait été tué accidentellement. Le jury a rendu un verdict en conséquence.

Smith et Bruneau, les deux passagers blessés, se rétablissent.

La picote à New-York

NEW-YORK, 9—Hier, il s'est déclaré à New-York trois cas de picote. Une des victimes est morte deux heures après avoir été frappée par la maladie.

Un foyer pestilentiel au milieu d'un parc

A. M. le Directeur du Parc Sohmer,

Je suis allé pour la première fois depuis son ouverture, faire une visite au parc Sohmer, hier : bonne musique, beau local d'amusements, un joli endroit pour tuer le temps.

Mais une chose dont je n'ai pu me rendre compte, c'est de savoir si votre institution reçoit la visite des officiers du bureau de santé. Si oui, il y a horrible négligence ; si non, je les invite à inspecter les arrangements sanitaires et faire rapport. Je n'ai pu comprendre comment les propriétaires peuvent tolérer un pareil état de choses.

Les arrangements sanitaires sont dans un état de malpropreté dégoûtante, un foyer pestilentiel qui répand des miasmes excessivement dangereux, du moins du côté des hommes. Du côté des femmes, je n'ai pu m'en rendre compte, mais ce doit être guère mieux. Je ne comprends pas que les fondateurs de cette place d'amusement, qui s'efforcent à donner à leurs patrons ce qu'il a de plus nouveau chaque semaine, n'aient tenu à conserver comme arrangements sanitaires, *que ce qui est ante diluvien*, et ce qui est *condamné par les règlements municipaux*, un vrai foyer d'infection. Dans l'intérêt des propriétaires, ils devraient ériger un joli kiosque renfermant tout et en quantité et qui serait tenu proprement. Si les moyens manquent, qu'ils fassent un pique-nique dont le produit sera employé spécialement à ce but.

Que messieurs les propriétaires du Parc Sohmer s'occupent non-seulement à soulager leurs clients de l'ennui, mais aussi qu'ils leur donnent des endroits où ils ne seront pas exposés à contracter des maladies mortelles.

J'irai encore au parc Sohmer, et je constaterai s'il y a progrès ; je suis sérieux, M. le directeur, et je ne vous laisserai tranquille que lorsque vous aurez doté votre local d'un kiosque renfermant tous les arrangements sanitaires et modernes, un modèle de propreté et de confort.

UN VISITEUR

Queen's Theatre

Ce théâtre était encombré hier soir d'amateurs qui s'étaient rendus pour assister à la première représentation du magnifique drame "Dick Venables," d'Arthur Law, acteur de talent et dramaturge d'avenir. Tous les rôles sont bien remplis. M. J. H. Gilmour a été superbe ainsi que MM. Verner, Clarges et Lyons.

La représentation est une des meilleurs que nous ayons eues à Montréal, depuis longtemps.

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 9 août 1892.

Monsieur l'abbé Joseph Gratton, curé de Ste-Rose, décédé hier, était membre de la société d'une messe.

ALFRED ARCHAMBAULT, Chanoine, chancelier.

SPORT

Grande course entre deux fameux ambleurs

Nous publions le résultat des courses de Brockville, Ont., où des chevaux bien connus à Montréal ont trotté.

Classe 2.30 :

Ben B	2	1	1	1
H. L. M	1	3	4	5
Island Belle	3	4	2	2
Minnie	4	6	3	3
Nellie	5	2	5	4
Daisy S	6	5	6	6

Temps—2.31½, 2.35, 2.33, 2.34.

Classe 2.40 :

Commonwealth	1	1	2	1
Banner Boy	3	3	1	4
Little Skip	2	4	4	2
Matthew W	4	2	3	3

Temps—2.33, 2.33, 2.33½, 2.32½.

Les plus grandes courses de l'année ont eu lieu hier à Buffalo. Dans le rapport de ces courses nous trouvons les noms de deux chevaux qui ont fait leur marque à Montréal, Charlie C. au Parc Lépine cette année, et Diamond, à Blue Bonnets l'année dernière.

CLASSE 2.19—Bourse $2,000

Martha Wilkes	1	1	1
Nightingale	4	2	2
Abble V	2	3	3
Bush	3	6	6
Zembia	7	4	4
Charlie C	5	5	7
Prince M	6	7	5

Temps : 2.16½, 2.17, 2.14.

CLASSE 2.17—Bourse $2.000

Honest George	2	1	1	1
Walter E	1	2	3	2
Little Albert	4	7	2	4
Jean Valjean	3	3	4	3
Miss Alice	5	4	5	5
Diamond	7	5	8	8
Minnie Wilkes	6	6	7	6
Lakewood Prince	8	8	6	7

Temps : 2.15¼, 2.15½, 2.15¼, 2.15.

Les deux célèbres ambleurs Hal Pointer et Direct ont couru pour une bourse de $5,000. Voici le résultat :

Hal Pointer	1	1	1
Direct	2	2	2

Temps—2.10½, 2.08, 2.11.

Le résultat a été une grande victoire pour Hal Pointer, car Direct a un record de 2.06, Au deuxième heat Hal a fait le dernier quart de mille en 30½ secondes et le dernier huitième en 14 secondes, terminant son mille en 2.08. Direct avait trois longueurs en arrière.

Personnel

—M. O. Crépeau, notaire de cete ville, est de retour de Old Orchard Beach, Maine.

Louis Cyr

—Après la présentation de la médaille qui lui sera offerte par les citoyens de Montréal, au Parc Royal, mercredi soir, M. Louis Cyr donnera une exhibition extraordinaire de sa force herculéenne. Ne manquez pas d'assister à cette séance, à laquelle, prendront part tous les acteurs du Parc. N'oubliez pas, mercredi soir, le 10 août, au Parc Royal. 232—3

Parc Sohmer

CETTE SEMAINE, APRÈS-MIDI ET SOIR

LES BEAATZ SISTERS, (2 actes), SATSUMA, LORD et ROWE, les 3 Judges, Vérande, le col. Boone et ses lions dressés, Mlle Charlotte et la Bande du Parc. Admission 10 cts. 233—2

—Le "Reliance Rosebud" est le cigare en faveur dans tous nos clubs aristocratiques. 332-6

Le grand système de commerce de chapeaux, aux prix du gros

Ayant fait des arrangements spéciaux avec les plus grands manufacturiers, nous avons décidé de faire la plus grande réduction possible sur tous nos chapeaux, et de vendre tout notre grand assortiment aux véritables prix du gros. Que tout le monde vienne voir. La grande maison de chapeaux, Chas Desjardins & Cie, 1537 Ste-Catherine. 8-9-10

—Les ceintures électriques Dorenwend guérissent les rhumatismes, la dyspepsie, débilité nerveuse, faiblesse sexuelle, etc. Pas de drogues. Traitement à la maison. "La meilleure du monde." J. T. Lyons, pharmacien, rue Craig, seul agent. Brochure gratuite. 22—m l s—ino

Naissance

BISSONNET.—En cette ville, le 6 courant, l'épouse de Louis Bissonnet, une fille.

Décès

LABRANCHE—En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 76 ans, Dame Anastasie Bellemare, épouse de George Labranche.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 464 rue St Hubert, à 7¼ heures a.m., pour se rendre à l'église St Louis de France et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

BEAUPRE—En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 44 ans, Philomène Godin, épouse de Dominique Beaupre.

Les funérailles auront lieu Mercredi le 10 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 9 avenue Chambly, à 6 heures a.m., pour se rendre à l'église du Sacré-Cœur, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERMETTE—En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 35 ans, George Vermette, fils, commerçant.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 10 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, No 514 rue Rivard à 7½ heures a.m. pour se rendre à l'église St Jean-Baptiste et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

LUSSIER.—En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 81 ans et 4 mois, Dame Henriette Morin, épouse de feu Joseph Lussier.

Les funérailles auront lieu Mercredi, le 10 courant, à St-Bruno, à 9½ heures a. m. Le convoi funèbre partira de la demeure de M. Joseph Grises, No. 350 Chemin Papineau, à 6 heures a.m. pour se rendre au bateau de Longueuil.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

CHAREST.—En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 14 ans et 10 mois, Joseph, fils de Jos. Charest.

Les funérailles auront lieu Mercredi, le 10 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No. 216, rue St-Christophe, à 6½ hrs a.m., pour se rendre à l'Eglise St-Jacques, et de là au Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La Compagnie Royale Electrique

Une assemblée spéciale de la Compagnie Royale Electrique est convoquée pour

Mercredi, 24ième jour d'Août, 1892

à deux heures et demie de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 58 rue Wellington, Montréal, pour approuver l'émission d'un montant de cinq cents piastres de débentures, et pour la transaction d'autres affaires qui pourront être légalement soumises à l'assemblée.

Par ordre du bureau,

CHAS. W. HAGAR, Gérant et Secrétaire.

23—13

AMUSEMENTS

QUEEN'S THEATRE—Dernière semaine de la saison d'été "The New-York Comedy Co" avec le concours de M. J. H. Gilmour dans la première représentation d'une nouvelle pièce intitulée : "Dick Venables" par Arthur Law, ecr. Prix ordinaires : sièges en vente au magasin de musique de Sheppard et à la N.Y. piano Co. 224

JARDIN DE VIENNE SUR LE TOIT rues Windsor et Donegana. Tous les soirs (dimanches compris), à 8 hrs illuminations charmantes, au moyen de lumières électriques de couleur. Magnifique fantaisie électrique et autres effets électriques. Musique par les célèbres Trziganes Hongrois de New-York, Hasay Natsy, directeurs. Rafraîchissements servis durant le concert. Fraîcheur, confort, raffinement, neufs jolis cabinets particuliers. Entrée 25c. 219—jno

PELERINAGE A NOTRE-DAME DE LOURDES DE RIGAUD, sur le Pacifique Canadien.

JEUDI, LE 11 AOUT 1892

Le départ aura lieu de la gare Windsor à 6.40 a.m. et de la gare Dalhousie à 6.10 a.m.

Les chars arrêteront à Hochelaga, Mile-End, Côte St Antoine, Montreal Jonction, Valois, Beaconsfield, Ste Anne de Bellevue, Vaudreuil et Hudson.

Prix aller et retour de Montreal, $1.00. Enfants, 50c. Billets en vente chez Cadieux et Derome, rue Notre-Dame, et à bord des chars. 224—11

PEAUX ROUGES vs. BLANCS AU CYCLORAMA.—La grande bataille indienne de Little Big Horn et la Défaite de Custer.

Tableau de forêts et de champs, montagnes et vallées, coteaux et plaines, d'un réalisme merveilleux, rivière paisible et toutes les horreurs de la guerre, camp indien, trophées indiennes, cavalerie lancée à toute vitesse et combattants. ENTREE, 25 Cents.

Prix spéciaux pour les écoles et institutions. Conferenciers en permanence. Ouvert tous les jours de 9 hrs a.m. à 10 p. m. Dimanches de 1 à 10 hrs p. m.

LE CYCLORAMA, 1981 rue Ste Catherine coin de la rue Saint-Urbain. Les tramways de toutes les parties de la ville, passent à proximité de cette établissement. 115—ino

NOUVELLES ANNONCES

ARRIVEES TROP TARD POUR ETRE CLASSIFIEES

A LOUER—Le haut de maison No 48 de la rue Albina, carré St Louis. S'adresser à C. E. Leclerc, No 1608 rue Notre-Dame. 233

A VENDRE—Une place d'affaires bien établie, donnant un profit de $3,500 par année, dans un des principaux centres commerciaux de la ville. Loyer bon marché ; bonnes raisons pour vendre. S'adresser à L. Harris, 1988 rue Ste Catherine, pres de la rue St Urbain. 233—6

A LOUER — Un logement, cinq appartements (avec w.c.) 333 Lagauchetière, près rue St Denis, $12 par mois. S'adresser 136 Sanguinet. 233—3

AVIS—Ma femme ayant laissé mon domicile depuis samedi matin, je ne serai pas responsable d'aucune dette contractée par elle. J. B. Germain. 233—1

CHAMBRES DEMANDEES — Dans une famille privée, deux chambres ou une chambre avec l'usage du salon, avec pension pour une demoiselle, enseignant la musique. Localité : entre les rues des Allemands et St André. Adressez L. M. boîte 1259, Cité. 233-3

ON DEMANDE deux bonnes servantes, 357 St Denis. 233—3

ON DEMANDE une servante, No. 109 rue Hutchison. 233—2

ON DEMANDE un garçon pour aider dans une cuisine. 2336 Ste-Catherine. 233—3

ON DEMANDE une fille au No. 193 rue Ste-Elisabeth, pour une famille de deux personnes. 233—3

ON DEMANDE une bonne grue (derrick) de 3 à 5 tonneaux. J. et P. Brunet, téléphone 4666. 233—3

ON DEMANDE un apprenti barbier d'un an ou deux d'expérience. S'adresser 540½ Dorchester. 233—2

ON DEMANDE des repasseuses de 1ère classe, bons gages et travail permanent aux personnes compétentes. Adresse : 608 St Urbain. 233—3

ON DEMANDE un jeune commis d'une quinzaine d'années, pour une épicerie. S'adresser 344 rue Richmond. 233—3

ON DESIRE acheter un restaurant, (bar room), s'adresser par lettre à E. H., bureau de LA PRESSE. 233—2

ON DEMANDE une servante, bons gages, pas de lavage, 66 des Allemands. 233-3

ON DEMANDE à acheter une chaise de barbier, de seconde main, au No 2280 rue Notre-Dame. 233—2

ON DEMANDE des servantes au No 88 rue St Laurent. 233—3

ON DEMANDE une personne pour prendre soin d'un bébé malade, 576 St Denis. 233—2

ON DEMANDE une fille de bar, 1425 Notre-Dame. 233—3

ON DEMANDE immédiatement 10 bonnes cuisinières, 10 filles de chambre, 10 servantes générales. S'adresser à Gilbert Martin, 488 rue Craig, de 9 heures à midi. 233—1

ON DEMANDE une servante générale au No 403 Dorchester. 233—3

ON DEMANDE une servante au No 66 rue St Laurent. 233—3

ON DEMANDE une servante générale pour une petite famille sans enfants. S'adresser au No 2517 rue Notre-Dame. 233—3

ON DEMANDE une servante générale au No 95 St Christophe. 233—3

ON DEMANDE de bonnes modistes au No 206 rue McCord. 233—2

ON DEMANDE immédiatement un jeune homme qui s'y entend dans le ferblanc et le plombage. S'adresser 1170 St Laurent. H. Lamarche. 233—3

ON DEMANDE une jeune fille comme servante générale au No 134 rue St Dominique. 233—3

ON DEMANDE une fille forte pour ouvrage de famille ; nous n'accepterons que des filles qui parlent très bien l'anglais. Se présenter au No 1796 rue Notre-Dame. 233—1

ON DEMANDE des filles pour conduire des machines à coudre, des filles habituées à faire des corsages seront préferées. On demande aussi des petites filles pour travail léger. Se présenter au No 45 rue St Paul, en haut. 233—1

ON DEMANDE deux bonnes repasseuses pour chemises et deux autres pour autre linge. Elles devront parler anglais. Se présenter au No 49 rue Aylmer. 234—1

ON DEMANDE un apprenti pharmacien d'une année ou deux d'expérience. S'adresser à la pharmacie Bellerive, No 777 rue Notre-Dame. 233—2

ON DEMANDE deux personnes expérimentées pour faire des blouses. Se présenter au No 1819 rue Notre-Dame. 233—1

ON DEMANDE une fille générale capable de faire la cuisine et sachant les deux langues, ainsi qu'un garçon de 16 ans. 1833 rue Notre-Dame. 233—1

ON DEMANDE une jeune fille pour avoir soin d'un enfant, au No 9 rue St David. 233—2

PENSION DEMANDEE—Pour un monsieur, chambre bien aérée, grande, bonne pension, famille privée ; à l'est de Bleury et nord de Ste Catherine, bain et w.c. Repondez à "Jacques," bureau de LA PRESSE, avec prix, etc. 233—1

PERDUE—Le 8 courant, en allant à l'Ile Ste Hélène, une montre de dame avec chaine et médaillon. Récompense à la personne qui la rapportera au No 50 Carré Victoria. 233—1

PERDU—Un jonc d'or ; "Rolland" gravé en dedans. $2 de récompense à qui le remettera au No 83 St Denis. 233—3

P. E. PAQUETTE, fabricant de corsets de la rue St Laurent, a besoin de plusieurs bonnes mains pour coudre et assembler les corsets. Gages, $4 et plus pour des filles qui connaissent très bien l'ouvrage. P. E. Paquette, 241 rue St Laurent. 233—1

UNE OCCASION RARE — Magasin de tailleur et de mercerie à vendre, rue Notre-Dame ; le magasin contient toutes les marchandises requises pour un commerce de première classe ; il est éclairé à la lumière électrique. L'assortiment n'est pas considérable mais il est choisi et sera vendu au-dessous du prix coûtant ; Nous le vendrons à crédit à une personne solvable. Se présenter au No 220 rue St Jacques. 233—2

Le terrible feu de Saint-Jean

Les dépêches parlent de la splendide protection accordée par les coffres-forts de Goldie & McCulloch. Ecrivez à Alfred Benn, 298 rue St Jacques, Montreal, ou allez le voir. 233-jno

ETES-VOUS MARIE ? Si non, vous pouvez recevoir un beau cadeau en envoyant votre adresse et 10 cents à l'agence Oxyr, 22½ rue Ste Elizabeth, Montréal, P.Q. 206—jn

MARCHAND & BAYNES

Notaires et commissaires, ouvriront leurs bureaux lundi, le 1er août prochain au No 15 rue St Jacques. Standard Building.

Hon. F. G. Marchand, B.L., M.P.P. O'Wm Baynes, B.C.L.

224-1m